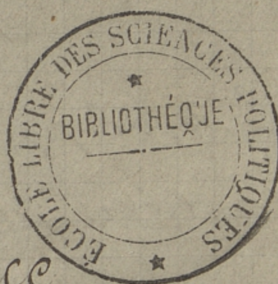


A M. Arnauné.

N°. 10

Le Chèque,



Sa Nature, son Importance économique et son Developpement dans les divers Pays.

Ivan Anthipoff

1898-99.

Le Chèque.

I.

Généralités.



Historique. Le chèque fait partie de ces titres, dont le commerce se sert pour eviter l'emploie du nummeraire, dont la manupolation occasionne des frais trop élevés.

Il est difficile de determiner exactement l'origine du chèque. Beaucoup d'auteurs affirment, qu'il a été connu par les Grecs et les Romains.[1] S'il faut en croire d'autres[2] un ecrit semblable au chèque etait en usage chez les Chinois et les Assyriens avant 2000 ans de notre ère. En ce qui concerne les romains, il est certain, qu'ils s'occupaient beaucoup des affaires de banque. Les „argentarii ne pratiquaient seulement l'échange de differantes sortes de monnaie. Il recevaient aussi de l'argent en dépôt (depositum) qui leur fut remis par les riches romains.

Il en etait de même au moyen-âge particulierement dans les anciennes villes commerciales de l'Italie (Florence, Venice, Gênes etc) où le commerce de banque etait très florissant. A cette époque les riches remettaient leur argent

---

1) Comme „Syngrafa Symbola" en Grèce et „Attributio vel prescriptio" à Rome (Cohn, Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. T. I. p. 112 et Macléod, Dict. p. 214-15, 224)

2) Kuhlenbeck „Der Check" (1890) page 22

Les premières banques de dépôts
datent du XIXe.

à des commerçants et des banquiers et en disposaient au moyen des lettres, qui avaient le plus souvent la forme de reçu.

Ce n'est que vers le 16e. siècle que le veritable chèque a apparu dans le commerce dans les villes commerciales de l'Hollande et de la Belgique (Amsterdam, Anvers Rotterdam etc) Pour disposer de l'argent qu'ils avaient déposé chez les commerçants ou les banquiers, les déposants se servaient des lettres en forme de reçu, qu'on appellait en Hollande Kassiersbriefje et Bewijsinge dans les villes de Flandre.[1])

Mais c'est à l'Angleterre qu'appartient l'honneur d'avoir perfectionné le chèque et de lui avoir donné sa forme définitive. Ici, comme en Hollande au 16e siècle, les banquiers recevaient de l'argent en dépôts de leurs clients. D'abord c'étaient les banquiers privés qui pratiquaient les dépôts en banque. Les banques par action ne s'en occupaient que plus tard. On appellait cash-notes ou notes simplement les ordres écrits, au moyen desquels les clients du banquiers disposaient de leurs fonds.[2]) Le mot Chèque[2]) n'apparait qu'au milieu du 18e. siècle[3])

---

1) Cohn, op. cit. p. 125 et 128. M. Arnauné, La Monnaie le Crédit et l'Echange page 71.

2.) Le mot „chèque vient du mot anglais to check qui signifie contrôler. En Angleterre on ecrit Check et chèque, en Allemagne et en Suisse - Check, en France Chèque.

3.) Birnbaum, dans Goldschmidt's Zeitschrift vol. 30. p. 3-4.

Quoique le chèque ait été connu au 18e siècle son developpement et sa perfection ne datent que de ce siècle. Avec le developpement des moyens de transport et l'accroissement de la richesse, il était necesaire de trouver des moyens pour deplacer ces richenes, sans avoir recours au numeraire. Pour atteindre ce but on a cherché à developper l'usage des chèque et des lettres de change.

Definition. Le chèque est defini par la loi française du 16 Juin 1865 comme un écrit, ayant la forme d'un mandat qui sert au tireur à effectuer le retrait à son profit ou au profit d'un tiers de tout ou partie des fonds, portés au crédit de son compte et disponibles (art 1. al. 1.). Comme on le voit le chèque rassemble beaucoup à la lettre de change; la princépale differance consiste en ce qu'il est payble ordinairement à vue et doit être présenté dans un délai très limité. Mais le chèque diffère essentiellement de la lettre de change en ce qui concerne la provision: le chèque ne peut être tiré sans provision; les fonds dont on dispose doivent être „disponibles". Pour cette raison le chèque n'est pas un instrument de crédit, comme la lettre de change, mais un instrument de payment. Il d'autres differances moins importantes, qui varie suivant la législation de chaque pays p. ex. le droit de timbre, les enonciations necessaires etc.

Le chèque peut être tiré par toute

Si, quant à la nature
juridique.

personne, qui a des fonds à sa disposition chez un
banquier. Il est payable soit à personne denommée,
soit à l'ordre, comme la lettre de change, soit au
porteur. Quand le chèque est au porteur il se transmet
de la main à la main sans aucune formalité,
et celui qui le possède peut en toucher le montant.
Le Chèque au porteur ne diffère pas beaucoup du billet
de banque. „Dans certains pays, dit Jovons 1/ on a
employé les chèques au lieu des billets de banque
et aujourd'hui encore à Queensland en l'absence
d'espèces, les colons payent leurs ouvriers en petits
chèques sur des banques, chèques, qui sont reçus
dans les magasins et deviennent ainsi le
médium circulant de la colonie".

Ce qui empêche le chèque de jouer le rôle de
monnaie représentative ce sont d'une part la
fraude, qui serait très facile et d'autre part l'obli_
gation de présenter le chèque pour le payment
dans un delai très limité. Le court terme qui
ne depasse pas une semaine s'explique par la
nature du chèque, qui est au premier lieu un
instrument de payment. Le chèque en principe
ne doit pas être presenté pour l'acceptation. Il
y a pourtant des pays, où l'acceptation est
admise, ainsi en Angleterre et aux Etats-Unis.
En France l'acceptation est aussi admise mais
9 on en fait usage trop rarement. Diverses

1/ Jovons, La monnaie et le mécanisme de l'échange p. 197.

en France

dispositions légales sont venues proteger l'émission et la circulation du chèque et écarter les abus, auxquels ils avaient pu donner lieu. C'est ainsi que le chèque certifié aux Etats-Unis a été interdite par la loi 3 Mai 1869. La certification peut nuire beaucoup au developpement du chèque. Elle lui ôte son caractère principal d'être un instrument de payment: il devient un instrument de credit.[1]

Le chèque est tiré ordinairement sur un banquier par ses clients; il peut être tiré sur toute autre personne mais il n'a pas d'importance économique, que quand il est tiré sur un banquier dépositaire.

Les dépôts en banque. L'émission du chèque est liée étroitement à l'existance de dépôts de banque. Les banques de dépôt au sens actuel du mot sont une institution très recente elles ne datent que du commencement de ce siècle.

Bagehot a remarqué que l'émission des billets de banque a précedé le developpement des dépôts. Il a cité notamment les banques écossaises[2] qui au commencement de leur existance emettaient des billets de banque

---

1) v. Arnauné dans le Dict. d'Economie pol. s. „Chèque.

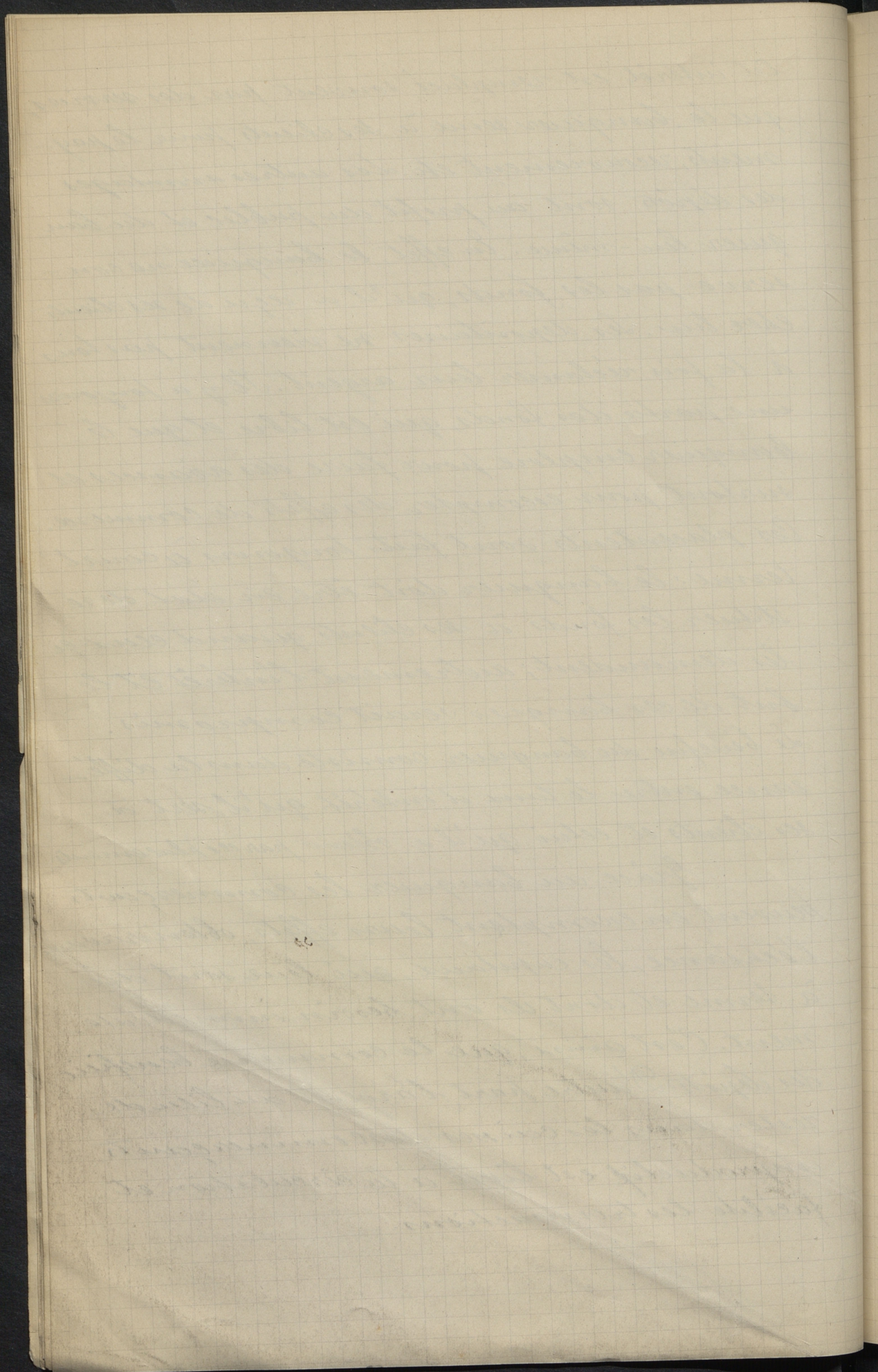
2) Bagehot, Lombard-Street p. 87, cité par M. Arnauné dans La monnaie, le Credit et l'Echange p. 325.

sans aucun dépôt." Jusqu'en 1830 l'émission des billets de banque constituait le principal profit des banques écossaisses et pendent bien des années, même après cette époque on ne considerait les dépôts que comme chose de peu d'importance" (p. 87). Les banques d'Ecosse commencèrent vers 1830 à recevoir des dépôts, qui augmentaient rapidement. Il y avait au contraire une diminution dans l'émission des billets.

C'est grâce aux banque de dépôt que l'Angleterre est arrivée à developper la circulation du chèque dans des proportions considérables. On s'est aperçu de bonne heure des avantages, qu'on peut tirer du système des dépôts Presque tous les commerçants et même des particuliers, ayant un revenu moyen, emploient pour leurs payments l'intermédiaire d'un banquier. Ils ne conservent dans leur caisse qu'une faible partie de leurs fonds et remettent le reste à un banquier, qui se charge de payer et de recevoir pour eux. Les avantages de ce système sont tres nombreux. Les clients du banquier dépositaire sont debarasés des frais de conservation et de recouvrement et ils se mettent à l'abri des vols, pertes, incendies etc. De plus ils reçoivent souvent un intérêt, qui est naturellement peu élevé parceque le banquier doit restituer l'argent à première réquisition.

Cet intérêt est remplacé souvent par des services, que le banquier rend à ses clients pour le payments, recouvrement etc. Les autres avantages des dépôts sont au profit du public et du banquier lui-même. En effet, le banquier ne conserve pas les fonds, qu'il a reçu de ses clients chez lui. Les dépositaires ne viennent pas tous à la fois réclamer leur argent. Il y a toujours une partie des fonds, qui est libre et que le banquier emploie pour faire des avances et surtout pour escompter des effets de commerce. Ces placements sont faits toujours à court terme: le banquier doit être en état de restituer les fonds à ses clients quand ceux-ci les demandent; autrement l'intérêt et le but de ces banques serait compromis. Le bénéfice du banquier consiste dans la différance entre le taux d'intérêt qu'il sert à ses clients et celui qu'il a obtenu par ces placements.

Grâce au banquier les commerçants peuvent, en escomptant leurs effets, obtenir avant l'échéance, les capitaux, qui leur sont dû à terme et dont ils ont besoin immédiatement. C'est ainsi, que le commerce bénéficie des dépôts. D'autre part l'argent au lieu de rester dans les caisses des commerçants improductif est livré à la circulation et facilite les transactions.



Fonctions du chèque. Les services rendus par le chèque sont très nombreux. Il est employé d'abord comme instrument de payment. Le payment par le chèque ne diffère pas beaucoup du payment par le billet de banque; surtout, quand le chèque est au porteur. La seule différance consiste en ce que le payment par le billet de banque libère immédiatement le débiteur, tandisque, si le payment est fait en un chèque l'extension de la dette est suspendue jusqu'à l'encaissement du chèque 1).

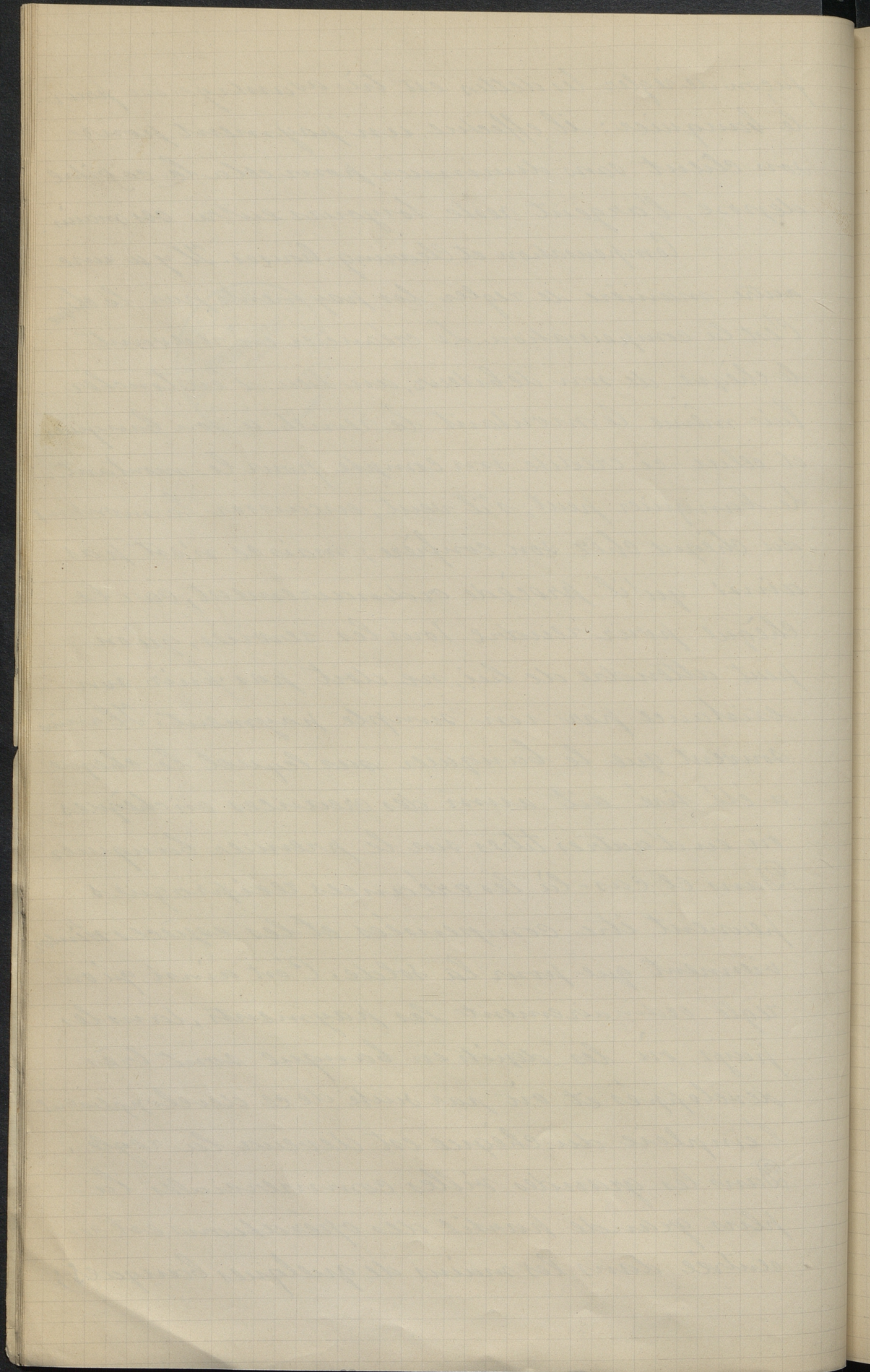
Les chèques peuvent faire aussi objet d'un virement.

Le banquier en recevant les fonds de son client, ouvre à celui-ci un compte dans ses livres. Quand il fait un payment pour son client, le compte de celui-ci est débité pour le montant de ce payment; il est crédité au contraire quand il reçoit d'autres fonds en dépôt. Or, il il arrive souvent, que le créancier et le débiteur aient le même banquier. Dans ce cas-là, le débiteur au lieu de payer lui-même, donne ordre à son banquier par un chèque, de transporter de son compte au compte de son créancier une somme, égale au montant de la dette. Le banquier fait par ce procedé le payment en compte et on évite l'emploie du nummeraire. Cette



façon de règler les dettes est très avantageuse pour le banquier: il effectue un payment pour son client sans diminuer pour cela la capital deposé, l'argent reste toujours entre ses mains.

Compensation et Clearing-houses. Il y a une autre manière de regler les payments par le chèque. C'est la compensation. Le créancier en recevant le chèque de son debiteur, au lieu d'en toucher lui-même le montant le remet à son banquier et celui-ci credite son compte pour le montant. Le banquier peut, s'il veut, encaisser le montant du chèque chez son confrère; mais ce n'est pas ainsi qu'il procède ordinairement, car le chèque pour rendre tous les services, qu'on peut attendre de lui, ne doit pas finir son existance par un simple payment. Il arrive souvent que le banquier sur lequel le chèque a été tiré ait aussi des creances en chèques ou en d'autres titres sur le premier banquier Dans ce cas-là les créances reciproques peuvent être compensées et les espèces n'interviennent que pour la solde. C'est ainsi qu'on règle ordinairement les payments dans les pays où les dépôts en banque sont très developpés et où par suite de ce developpement l'emploie du chèque est devenu la règle. Dans les grandes villes commerciales la plus grande partie des opérations est concentrée dans les mains de quelques banques;



trop souvent chacune de ces banques est à la fois créancière et débiteur vis-à-vis des autres banques. Ces dettes et ces créances réciproques peuvent donner lieu à compensation.

Le principe de la compensation a été connu avant l'invention du chèque. „A l'époque, où les commerçants de tous les pays se donnaient rendez-vous dans certaines villes de France pour la tenue de grandes foires annuelles, la clause de „payment en foire" permettait de régler par voie de compensation des affaires nombreuses et importantes" [1] Surtout les „payments de Lyon" étaient très célèbres. La même chose se passait en Belgique (Anvers, Bruxelles etc) et à Augsbourg et Brême.

Pour faciliter la compensation on a institué dans les grands centres commerciaux des établissements, où les représentants des différentes maison de banque se réunissent chaque jour pour compenser les titres dont chacun d'eux est porteur. Ces établissement sont appelés Clearing-houses en Angleterre et aux Etats-Unis [2] et Chambres de compensation ou de liquidation dans les autres pays [3]

Les Clearing-houses sont sortis de l'usage

---

1) M. Arnauné dans Dict. de l'Econ. pol. „Clearing-house".

2) Le mot clearing vient du mot anglais ~~to~~ clear purifier, liquider.

3.) „Abrechnungsstellen" en Allemagne.

le saut des "pâcuets le dyan"
déjà cité. Il y a bien des différences
entre cette ancienne institution
et le Charivari. Jeune. moderne

de comptes-courrents. Quand deux personnes sont en rélations commerciales, au lie d'acquitter toutes les créances et toutes les dettes, dès qu'elles sont nées, elles les inscrivent sur leurs livres. A des époques déterminées le total des créances est rapproché à celui des dettes. De cette comparaison il résulte une solde et c'est cette solde seule qui est acquittée. C'est de la compensation entre deux personnes seulement. La compensation au Clearing-house n'est autre chose que le compte-courrant, pratiqué sur une échelle plus grande et entre plusieurs personnes.[1]

Le système du clearing est d'origine anglaise et les clearing-houses ont pris en angleterre leur organisation definitive, mais c'est en France que l'idée première a pris naissance. Il existait déjà au commencement du 17e siècle un Clearing-house à Lyon.[2] L'ouvrage célèbre de Savary „Le parfait négociant," où la bonne organisation de ce Clearing-house était décrite, était traduit dans plusieurs langues. Il est très probable, que les anglais ont crée leur Clearing-house d'après le modèle de celui de Lyon.

Le fonctionnement des Clearing-houses peut se résumer dans quelques lignes. Les effets

---

1.) Dict. des Finances. M. Arnauné „Clearing-house.

2.) M. Georges Michel dans l'Economiste français. Mai 1890 p. 614.

au lieu d'être présenté au siège de la banque debitrice sont apportés au Clearing-house où chaque banque, qui en fait partie a un représentant. Le représentant de la banque, après avoir enrégistrés tous les titres pour lesquels sa maison est en débit sur une liste, les envoie ensuite aux bureaux de la Banque, où ils sont verifiés. Les chèques qui ont été tiré sans provision où qui sont entachés de toute autre irrégularité sont retournés au Clearing-house, accompagnés d'une notice, indiquant les motifs du rejet.

De son côté la banque créancière s'inscrit le montant des effets, dont elle est porteur sur les autres banques sur une feuille de debêt. Cette feuille est rapprochée à la fin de la journée de la feuille de credit. De cette comparaison il resulte ce que la banque a à reclamer ou à recevoir des autres banques. La solde seule est reglée en espèces ou en billets de banque. Même cette solde est reglé le plus souvent par des virements.

Les Clearing-houses ont pour but de simplifier et d'economiser l'usage de la monnai. On arrive par les clearing-houses à faire des payments énormes, qui pour être effectués materiellement exigeraient une grande quantité de numeraire. Les Clearing-houses ont pour but de reduire cette quantité a minimum et permettent

l'utilisation des capitaux disponibles.

Ce ne sont pas seulement les chèque qui peuvent faire objet de compensation. On a institué aussi des chambres de compensation pour les autres titres et les differantes marchandises

La compensation du chèque a été très favorisée par l'introduction du chèque barré (Crossed check.) Le chèque barré est une perfection du chèque ordinaire et ne diffère de ce dernier qu'en ce qu'il porte deux barres parallèlles sur sa largeur. Ces barres signifient que le montant du chèque ne pourra être touché que par un banquier Si celui-qui emet le chèque inscrit entre les deux barres le nom d'un banquier c'est ce banquier seul qui peut toucher le montant du chèque. Souvent le chèque porte entre les deux barres la mention „&Co". Dans ce cas le chèque peut être donné en compte à un banquier, ou négocié, mais il ne pourra être payé directement au beneficiaire. Ces chèques sont destinés ordinairement à être compensés au Clearing-house. Ce procedé, si simple en soi rend des grands services. Le crosing) rend presque impossible l'encaissement d'un chèque volé, perdu. Il est à remarquer que le barrement n'est en usage qu'en Angleterre, où il a été inventé. Dans les autres pays il n'est guère en usage. En Allemagne et en Autriche p. ex. on ne le connait pas.

II.

Le developpement de l'usage du chèques dans les divers pays.

1. Angleterre.

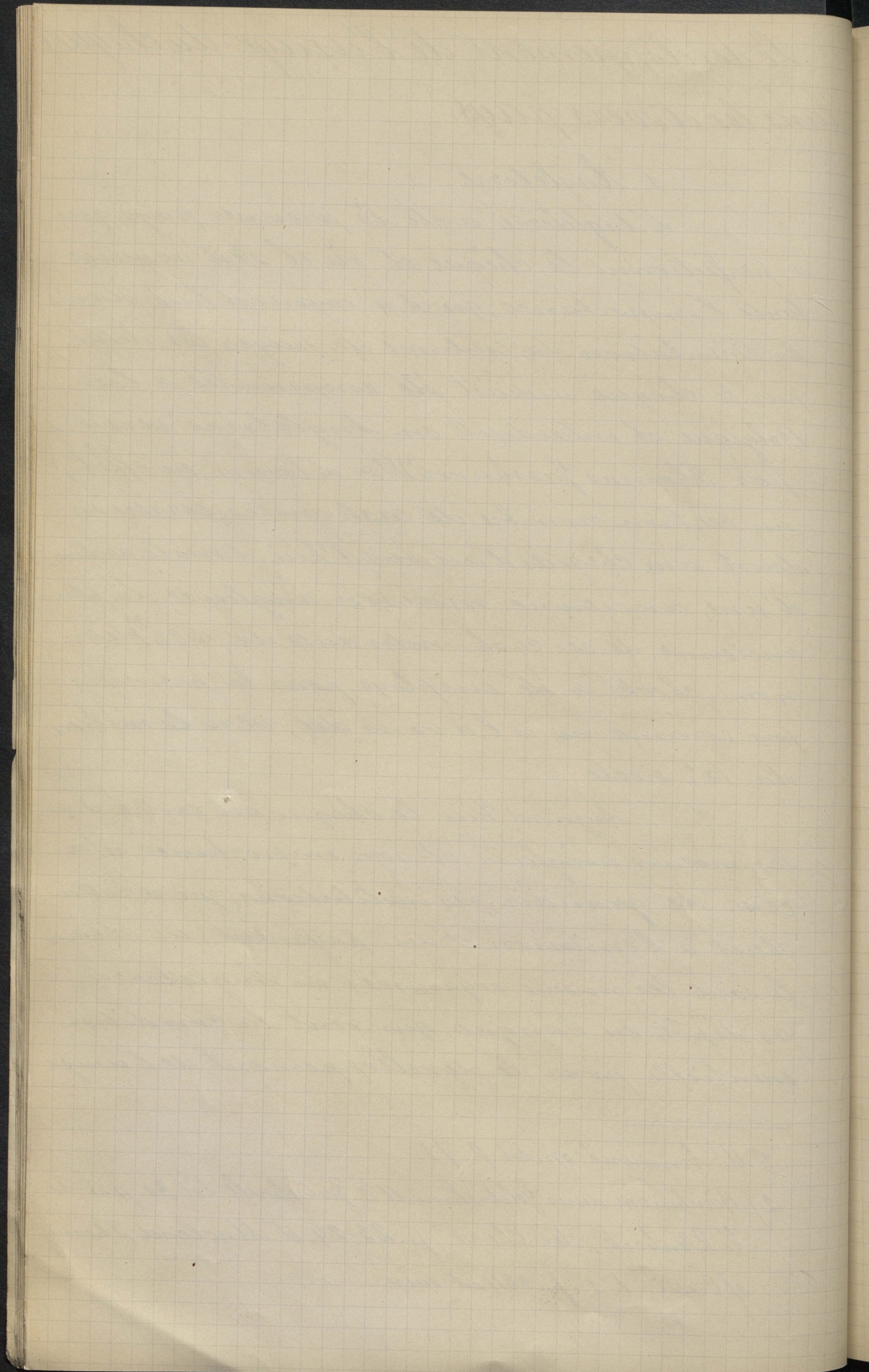
L'Angleterre a été le premier pays qui a perfectionné le chèque et où il s'est acquise toute l'importance, qu'il a aujourd'hui dans la circulation. La coutume de payer les dettes par le chèque aurait été empruntée à la Belgique et introduite en Angleterre vers 1557 par Thomas Gresham[1]. On a trouvé, en effet, un certain nombre de cash-notes, correspondant aux chèques d'aujourd'hui dans le archives d'une ancienne maison anglaise. La plus ancienne de ces cash-notes date de 1682[2]. Le nom „check" a été employé pour la première fois, comme nous l'avons dit, vers le milieu du 18e. siècle.

Aujourd'hui le chèque est entré dans les moeurs anglais et son importance n'a cesse de grandir. Les institutions, qui se rattachent à l'emission et au payment du chèque se sont les mieux organisées en Angleterre. Les dépôts en banque, qui sont la condition essentielle pour le devellopement de l'usage

---

1) M. Arnauné, op. cit. p. 71.

2) Birnbaum dans Goldschmidt's Zeitschrift Vol. 30. p. 3-4, Kuhlenbeck „der Check" p. 23-24. et Macleod, Theory of Credit t. 1. p. 334 et suiv.



des chèques ne sont pas une institution récente en Angleterre. Les orfèvres du 16e siècle d'abord et ensuite les banquiers de Londres pratiquaient beaucoup les dépôts.

Les banques anglaises. L'histoire du developpement des depots en Angleterre est liée étroitement à l'histoire de l'organisation des banques anglaises. Pendent les deux derniers siècles la réglementation des banques anglaises a été souvent modifiée.[1])

La principale de ces banques, c'est la la Banque d'Angleterre. Le gouvernement anglais fonda en 1694 la corporation de „la Compagnie de la Banque d'Angleterre"[2]) afin de subvenir par les suscription au besoin du trésor. En 1697 le privilège de la banque était porogé jusqu'en 1710 et le capital fut porté de 1·2 à 2·2 Millions de livres. Pendent la période de 1697 à 1710 elle traversa plusieurs crises par suite des emprunts qu'elle avait faits au gouvernement anglais. En 1708 elle prêta de nouveau au trésor £ 400.000.– et elle obtint avec le renouvellement de sa charte jusqu'en 1732 le privilège d'emettre des billets de banque. Mais à côté de la Banque d'Angleterre

---

1) J. G. Courcelle-Seneuil, Les opération de banque 357-73.
M. Leroy-Beaulieu, Traité d'Economie politique T. III. 586.
2) Bagehot, Lombard-Street p. 92-5.

il y avait aussi des banquiers privés qui avaient le drot „de faire la banque" 1) c-à.d. d'émettre des billets.

D'après un act de 1742, qui expliquait celui de 1708, le drot d'émettre des billets fut limité à la Banque d'Angleterre, à l'exclusion de toute autre association de plus de 6 personnes. Ces acts ne furent modifiés qu'en 1826. Dans cette année le privilège de la Banque d'Angleterre fut restreint à un rayon de 65 milles (105. km) autour de Londres c.à.d. les associations de plus de 6 personnes ont le droit d'émettre des billets en dehors de ce rayon; seulement il leur est interdit d'avoir des bureaux à Londres et de stipuler que la responsabilité des associés serait limitée. Des nombreuses maisons de banques furent fondées à la suite de ces dispositions.

L'Institution des banques par actions (joint-stock-banks) c.à-d. des banques dans lesquelles la responsabilité des associés est limitée au montant de l'action, a été très favorable au developpement des dépôts;2) Or, la Banque d'Angleterre a joui longtemps du monopole de la responsabilité limitée.

1.) Bagehot op. cit. 95.

2.) Mittermayer dans Goldschmidt's Zeitschrift Vol. 10. p. 14.

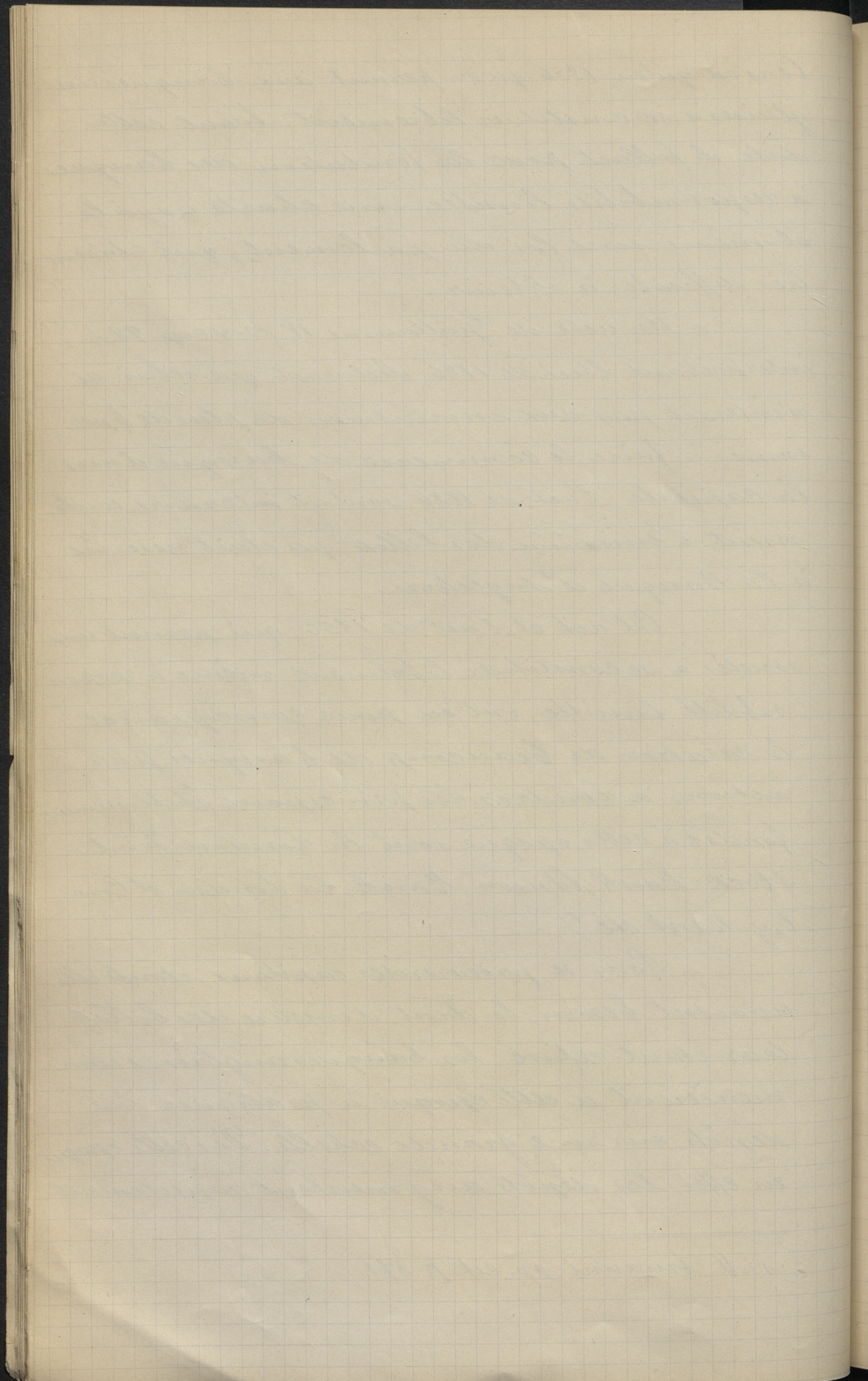
Ce n'est qu'en 1856 qu'on permit aux banques anglaises à se constituer librement. Avant cette date il fallait pour la fondation des banques à responsabilité limitée une charte royale et même une loi du parlement, qui étaient très difficiles à obtenir.

Un act de Guillaume IV (3-4 cap. 98) interprétant l'act de 1826, déclarait que celui-ci n'interdit pas aux associations de plus de 6 personnes à faire le commerce de banque dans la capitale; l'act de 1826 voulait interdire seulement l'émission des billets qui était reservée à la Banque d'Angleterre.

Cet act et l'act de 1856, qui permit aux sociétés à se constituer librement, même à responsabilité limitée, ont eu pour conséquance la création de beaucoup de banques par actions à Londres. Les principaux établissements fondés à cette époque sont la London Joint-Stock-Bank, Union-Bank, la London et Country-Bank etc 1/.

Pour se procurer des capitaux, dont elles avaient besoin, le droit d'emettre des billets leur étant refusé, les banques anglaises commencèrent à cette époque à pratiquer les dépôts sur une grande échelle. Dès cette époque, en effet, les dépôts augmentent rapidement.

1/ M. Arnauné. op. cit. p. 371.



Les dépôts dans les 5 principales banques par actions ont monté de 10 Millions de £ en 1845 à 29 Millions dix ans après, en 1855.[1] Voici la situation des dépôts dans les banques anglaises, d'après l'Économist qui publie annuellement ces chiffres[2]:

A la fin de	Le nombre des Banques	Les dépôts dans les Joint St Banks d'Angl. et Wales. Millions de £			Les dépôts dans les Banques de tout le Royaume-Uni Millions de £	
		La B. d'Ang.	Les autres B.	Total.		
1882	100	28·8	257·3	286·1	de 550	à 570
1883	105	30·7	269·4	300·1	" 560	" 570
1884	108	34·0	284·0	318·0	" 560	" 570
1885	111	29·1	294·2	323·3	" 550	" 560
1886	110	28·5	299·2	327·7	" 560	" 570
1887	110	27·8	308·1	335·9	" 570	" 580
1888	112	28·3	336·5	361·8	" 600	" 610
1889	104	34·1	352·1	386·2	" 630	" 640
1890	105	39·8	308·7	408·5	" 660	" 670
1891	105	36·0	391·9	427·9	" 670	" 690
1892	103	34·1	396·6	430·7	" 680	" 690
1893	100	33·8	393·6	427·4	" 670	" 680
1894	100	37·1	419·0	456·1	" 690	" 710
1895	100	66·4	455·6	522·0	" 760	" 770

Nous avons dit que l'institution en Angleterre des Banques par actions a favorisé beaucoup

1.) M. Arnauné. op. cit. p. 371.

2) Economist, supplement du 16 Mai 1896.

le devellOppement de l'usage des chèques. Ces banques sont, en effet, les les caissiers des commerçants. Elles reçoivent des capitaux en dépôt et les placent sur papier commercial. Elles doivent procéder ici avec une grande prudence, car elles doivent s'appliquer d'avoir toujours des fonds disponibles.

En Angleterre presque tous les commerçants et même des particuliers emploient pour leurs payments l'intermédiaire d'un banquier. Les déposants pour faire un payment donnent un chèque à leur créancier. Ce chèque est tiré sur leur banquier; ils remettent aussi à ce dernier aussi les chèques, qu'ils ont reçu en payments. Le „Crossing", dont nous avons déjà parlé, rend pour ces payments des grands services.

Le mot banquier a en Angleterre un sens plus précis, que sur le continent. Le „Banker" anglais se borne à la réception et au recouvrement des petites sommes, qu'il restitue a ses clients à vue ou à court delai. Les capitalistes et les maisons qui pratiquent l'arbitrage et ne sont considerés en Angleterre comme des banquiers; on les appelle simplement négociants (merchants) et ils se servent aussi de l'intermédiaire d'un banquier.[1])

L'Angleterre est arrivée avec les moyens

1.) Bagehot, Lombard-Street p. 202-203. cité par M. Arnauné.

de payment de plus en plus perfectionnés, à restreindre la quantité d'espèces, qui est necessaire pour la liquidation des affaires. A differantes reprises on a fait en Angleterre des enquêtes pour determiner la structure des payments et il resulte de ces enquêtes que la grande majorité des transactions se règle au moyen du chèque et de la lettre de change domiciliée. La première enquête a été faite en 1864 par la maison Roberts, Lubbock & Co. de Londres. Elle porta sur les recettes, operées dans cette maison pendant quelques jours et donna les resultats suivants: 1)

		%
Chèques et lettres de ch. compensés	£ 16.346.000	70·8 %
Chèques et lettres de ch. non compensé	" 5.394.000	23·4 "
Billets	" 1.216.000	5·2 "
Espèces	" 139.000	0·6 "
total	£ 23.095.000	100·0

En ce qui concerne les versements faits par les clients de Londres de cette maison les resultats étaient encore plus satisfaisants

Chèques et lettres de change	£ 18.395.000	96·8 %
Billets	" 487.000	2·6 "
Espèces	" 118.000	0·6 "
total	£ 19.000.000	100·0

1) Journal of the Statistical-Society Vol. 28. 1865 p. 362.

Ces resultats furent confirmés par une autre enquête faite en 1878 et 1879 par la maison Martin & Cie, de Londres. L'analyse des payments et des recettes donna les resultats suivants:[1])

Chèques	Payments	96·5 %	Recettes	96·9 %
Billets	"	2·6 "		2·1 "
Espèces	"	0·9 "		1·0 "

En 1880 M. Georges Pownal annonca les resultats d'une enquête plus complète que les précédentes sur le même objet. Suivant cette enquête les recettes dans les principales banques etaient ainsi composées:[2])

	Chèques	Billets	Espèces
Londres	97·23	2·04	0·73
Edinbourgh	86·78	12·67	0·55
Dublin	89·90	8·53	1·57

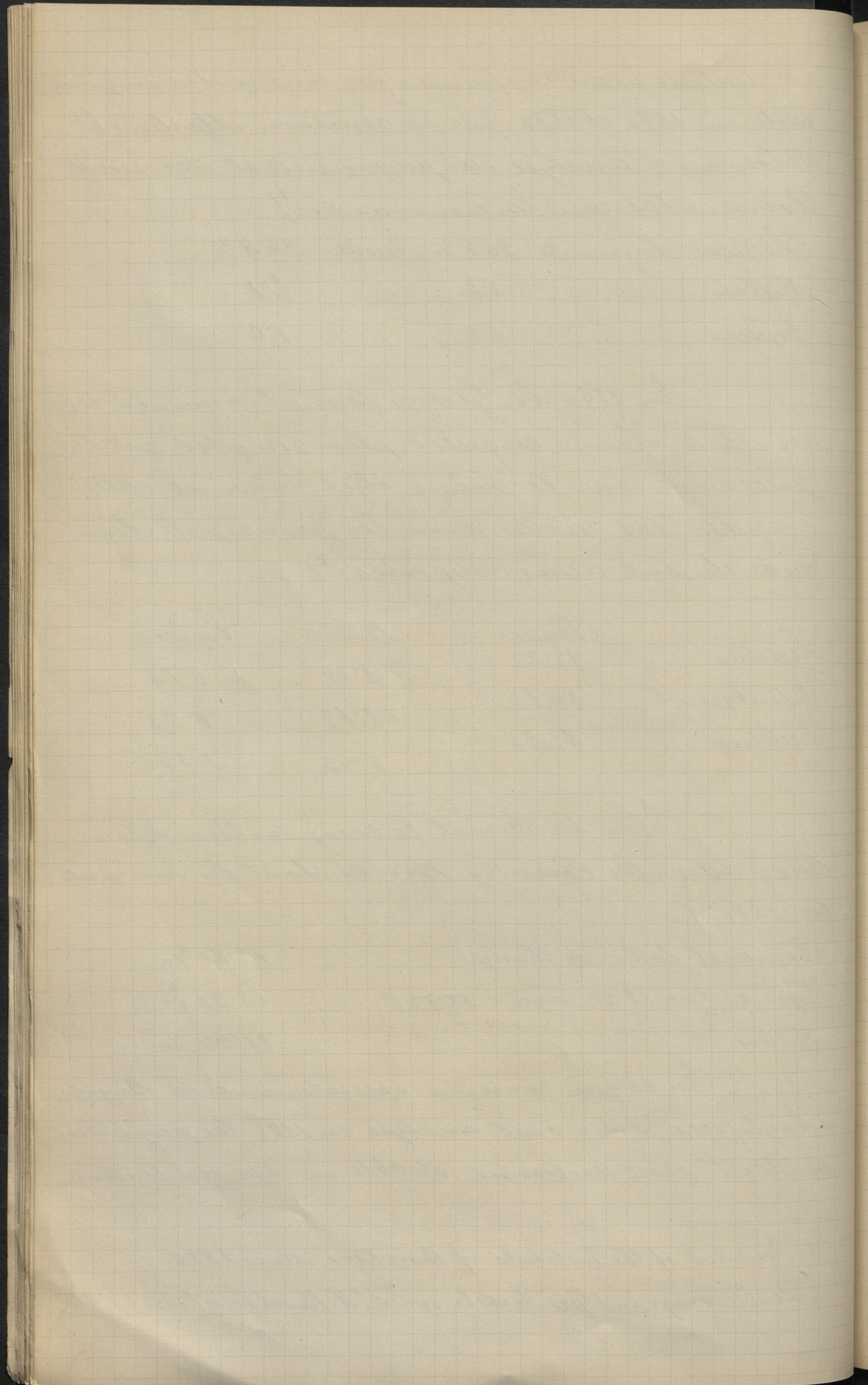
Selon Mr Pownal la composition des recettes dans les Country-Banks etait la suivante en 1880:[2])

Chèques et lettres de Change	72·86 %
Espèce (or 12·41 argent £2·79)	15·20 %
Billets	11·94 %

En ce qui concerne specialement la Banque d'Angleterre, on avait analysé en 1888 les payments pendant une semaine et obtenu les resultats suivants:

1.) Journal of the Institute of Bankers, Mars 1880

2. Der Clearing- und Giro-Verkehr von Dr. H. Rauchberg (1886) p. 84.



Chèques et lettres de change [1]	87 1/2 %
Billets	12 1/4 %
Espèces	0·03 %

De ces chiffres il resulte que le chèque et la la lettre de change servent a régler la plus grande partie des affaires. Les espèces et les Billets de banque n'interviennent que pour l'appoint

Les Clearing-houses. Nous avons dit que la grande majorité de chèque n'est pas payée directement au beneficiaire mais compensée au Clearing-house. Il y en Angleterre 8 établissements de cette sorte. Celui de Londres est le plus important de tous. Il a été fondé vers 1775. Il est situé dans la célèbre Lombard-Street, où se trouvent les bureaux des plus important etablissement de banque en Angleterre. Le Clearing-house de Londres n'est pas un etablissement officiel: il n'est pas soumis à la loi; il est plutôt un club, fondé et entretenu par les banque qui en font partie.

Au commencement de son existance le Clearing-house de Londres était composé exclusivement de banques privées. Les banques par actions (Joint Stock-banks) n'y sont admises que depuis 1854. La Banque d'Angleterre en fait partie depuis 1864, mais il est a remarquer qu'avant

---

[1] M. Arnauné op. cit. p. 373.

Non – les C. L. ne sont pas
partie des C. B. Elles commencent
par l'intermédiaire de ces
banquiers seulement.

cette date les soldes, resultantes de la compensation furent réglées sur les comptes-courants de la banque. Les bill-brokers et quelques banquier du West End ne font pas partie du Clearing-house, mais leurs affaires aboutissent aussi dans le Clearing-house, parcequ'ils ont toujours un compte chez un Clearing-banker.

Le Clearing-house de Londres gagna beaucoup en importance depuis 1858. Dans cette année il fut ajouté au Clearing-house le Country-Clearing c.à.d. les effets sur les banques provinciales furent compris aussi dans les operdtions du Clearing-house de Londres. L'accès des banques provinciales (Country-banks) au Clearing-house a été toujours refusé et pourtant le nombre des chèques tirés ses banques n'a cessé d'augmenter. Cette rigueur cessa en 1858.

Les chèques tirés sur les banques provinciales au lieu d'être envoyés aux banques elles mêmes, ce qui occasionne des frais et de perte de temps, sont présentés aux correspondants de ces banques à Londres, qui font partie, du clearing-house. Ces chèques peuvent faire alors objet d'un clearing entre les banquiers de Londres (Country-Clearing). Les soldes resultantes du country-Clearing ne sont reglées definitivement qu'après

3 jours; c'est le délai dans lequel le country-banks doivent se prononcer sur la regularité des titres.

De cette façon la plus grande partie des transactions sont concentrées dans le Clearing-house de Londres.

Actullement 30 Banques de Londres font partie du Clearing-house; 2/3 de ces banques sont des banques par actions.

Il y a trois liquidations chaque jour au Clearing-house; la première, commence vers 11h. et finit à midi. La seconde liquidation, dans laquelle sont compensés les effets sur les banques provinciales (Country-Clearing commence à midi et finit à 2h. La plus importante liquidatcion est celle de de 2h. a 5h.: elle est la plus chargée, par suite de l'arrivée des courriers de l'après-midi.

La plus grands partie des chèques, emis sur les banques de Londres sont compensés au Clearing-house. Il y a pourtant un certain nombre qui ne vont pas au Clearing-house; tels sont p.ex. les chèques tirés sur quelques banques du W.E. (appellés Walk-articles), qui sont présentés et payés au siège de la banque. Deux enquêtes ont été faites dans le but de determiner la quantité des cheques compensés au Clearing-house et de chèques non compensées. Voici les resultats.

	1864 (Lubbock[1])	1880 (Pownal[2])
Chèques compensés	70·8 %	71·313 %
" non "	23·2 %	25·24 %

En ce qui concerne les chiffres sur les opérations du Clearing-house de Londres on a commencé à les inscrire et à les publier depuis 1867. Avant cette date on ne connait les chiffres que pour quelques années. En 1810 la compensation a porté sur 880 millions de £[3] en 1839 sur 945·42[3] et en 1848 elle a atteint 1900 Millions de £.

Voici les chiffres des opérations au Clearing-house de Londres depuis 1867.[4]

années	Totaux annuels	4. du mois		Jours de liq. à la Bourse		Jours d. Consolidés	
		Milliers de £	%	Milliers de £	%	Milliers £	%
1868	3.425.185	155.068	4·5	523.349	15·3	134.552	3·9
1869	3.626.396	169.729	4·7	564.985	15·5	149.932	4·1
1870	3.914.220	176.137	4·5	806.356	16·2	163.230	4·2
1871	4.826.034	211.095	4·4	1.015.959	17·2	210.647	4·4
1872	5.916.452	272.156	4·3	1.038.257	17·1	246.922	4·1
1873	6.070.948	265.427	4·5	1.010.456	17·0	249.755	4·4
1874	5.936.772	256,899	4·5	1.043,464	18·4	260.244	4·4

Suite p. 52

1) Journal of Statistical Society Vol. 28. 1865 p. 362
2) Rauchberg, op. cit p. 84
3) Howarth, Our Clearing-system etc p. 41.
4) Bulletin de Statist. du Ministère des finances Mai et Rauchberg p. 22.

Suite de p. 50.

Années	Totaux annuels – Milliers de £	4 du mois		Jours de liquid. Bourse		Jours des consolidés	
		Milliers de £	%	Milliers de £	%	Milliers £	%
1875	5.685.793	245.810	4·3	1.043.464	17·0	251.572	4·4
1876	4.963.480	225.936	4·5	761.091	18·4	225.948	4·5
1877	5.042.383	232.680	4·6	744.085	15·4	228.254	4·5
1878	4.992.398	217.573	4·4	795.443	14·8	227.241	4·5
1879	4.885.937	213.348	4·4	842.937	15·9	225.381	4·6
1880	5.794.238	236.809	4·0	1.151.867	17·2	255.224	4·4
1881	6.357.059	253.133	4·0	1.383.430	19·8	278.864	4·3
1882	6.221.206	238.150	3·8	1.228.916	21·8	278.387	4·5
1883	5.929.404	239.080	4·0	1.058.703	19·7	254.620	4·3
1884	5.798.555	242.659	4·1	960.623	17·8	268.352	4·6
1885	5.511.071	221.933	4·2	935.088	16·6	249.327	4·9
1886	5.901.925	215.915	3·6	1.198.557	16·9	263.743	4·4
1887	6.077.097	256.469	4·2	1.147.842	20·3	297.177	4·8
1888	6.916.133	272.091	3·9	1.252.466	18·8	332.470	4·8
1889	7.618.766	290.170	3·8	1.338.842	18·9	351.690	4·6
1890	7.801.048	289.107	3·7	1.416.543	17·5	358.598	4·6
1891	6.847.506	264.501	3·8	1.067.403	18·1	314.807	4·6
1892	6.481.562	260.422	4·0	1.022.764	15·5	299.405	4·6
1893	6.478.013	268.048	4·1	1.002.664	15·7	347.800	4·6
1894	6.337.222	261.547	4·1	964.455	15·4	314.480	4·7
1895	7.592.886	283.610	3·7	1.304.679	15·2	345.446	4·5
1896	7.574.853	290.681	3·8	1.162.886	15·3	380.354	5·0

Les chiffres, enoncés dans cette tabelle ont besoin de quelques explication.

Il y a des jours, où le total des opérations est très supérieur à la moyenne. Cette

Ce ne vaut pas la considérer
que l'on commence.

importance dépend de la provenance des effets, arrivés au Clearing-house en certains jours. Au 4e de chaque mois sont apportés au Clearing-house les effets payable au 1er qui ont beneficié des trois jours de grâce. Dans la même journée a lieu aussi la liquidation de beaucoup d'autres transactions commerciales. Pour ces raisons les sommes compensées pendent ces jours sont sensibelement supérieures à celles des jours ordinaires.

Dans la seconde colonne sont inscrites les sommes compensées aux jours de liquidation à la Bourse. Ces sommes en vertue de leur importance forment à peu près la vingième partie du total des opérations.

Enfin, les Consolidés, en raison de leur importance sont exclus des opérations des jours ordinaires et sont compensés aux jours fixes. Pendant ces jours extraordinaires les nombre des heures au Clearing-house est augmenté: on commence les opérations vers 9h. Voici pour 1896 spécialement, la moyenne des opérations, effectués pendent ces jours.[1])

Jours ordinaires	£	21.663.000
Au 4e du mois	„	24.232.400
Jours des Consolidés	„	31.696.100
Liquid. de la Bourse	„	48.452.700

1) Dr. H. Rauchberg Clearing und Giro-Verkehr p. 23.

Il resulte de ces chiffres que les opérations à la bourse fournissent une grande quantité d'effets pour la compensation. Dans les dernières années il y a de cette côté une augmentation constante à cause de l'extension du marché et spécialement du marché sur les valeurs minières

Les chèques forment la grande majorité dès effets compensés au Clearing-house. Ils proviennent en grande partie des ventes et des achats réels faits par les commerçants.

Les autres Clearing-houses. En dehors de Londres, il y a en Angleterre encore dans huit villes des clearing-houses. Ces Clearing-houses sont appellés Country Clearing-houses et ont pour but de réunir les banques provinciales qui ne peuvent être compris dans le clearing-house de Londres. Les soldes resultantes des opérations sont réglées par chèques sur les succursales de la Banque d'Angleterre. Les chiffres des opérations effectués dans les Country-Clearing-houses sont donnés à la page ....[1]

Il y a en outre en Écosse deux Clearing-houses: à Edinburgh et à Glasgow. Ces deux Clearing-houses compensent aussi le billets emis par les banques d'Écosse. Dans celui

---

1) Rauchberg op. cit. p. 26 et Journal of Institute of Bankers 1896 Vol. 17. p. 172.

Les Country-Clearing-houses.

Milliers de £.

Années	Manchester.	New Castle ^y Tyne	Birmingham
1872	32.340	20.057	
1873	72.805	31.541	
1874	76.133	32.297	
1875	81.114	30.755	
1876	81.272	28.068	
1877	85.895	24.331	
1878	82.705	23.185	
1879	86.232	21.459	
1880	109.285	24.458	
1881	1.08.556	24.535	20.563
1882	108.573	33.003	21.922
1883	118.529	39.092	23.329
1884	118.550	34.362	24.513
1885	113.536	32.072	23.525
1886	117.837	29.461	22.547
1887	128.064	29.467	27.265
1888	136.276	25.226	29.546
1889	150.291	19.788	35.856
1890	162.850	21.178	45.319
1891	160.064	25.421	45.706
1892	154.246	24.548	46.098
1893	153.116	25.823	41.494
1894	161.159	28.353	42.138
1895	169.720	42.270	40.999.
1896	191.447	54.619	47.569

Année	Liverpool,	Leicester	Leeds
	Milliers de Livres Sterling		
1887	83.785		
1888	88.827		
1889	106.722		
1890	112.418		
1891	110.214		
1892	107.660	8.777	
1893	104.741	8.721	9.131
1894	101.705	9016	9.746
1895	112.514	9.553	9.972
1896	121.124	9.729	11.666

d'Edinburgh il y a une liquidation par jour et les reglements définitifs sont fait alternativement par les deux Banques principales: La Banque d'Ecosse et la Banque Royale d'Ecosse, qui prennent la direction chaque mois. 1)

En Irland c'est à Dublin qui existe depuis 1845 une Chambre de Compensation, qui compense aussi des billets de banque.

Les Clearing-houses d'Ecosse et d'Irland ne publient pas des statistiques sur leurs opérations.

Le clearing a reçu d'autres applications que celles resultantes des affaires de Banque. On a établi en Angleterre aussi des Clearing-houses pour les marchandises et même pour

1) Diction. d'Economie politique ~~p.~~ „Clearing-house" et Georges Michel dans l'Economiste français 17 Mai 1890.

les chemins de fer. On a établi, en effet, a Londres en 1842 un Rail-way-Clearing-house qui avait pour but de régler les comptes entre des diverses Compagnies de chemins de fer. Il a été reglementé par un act de 1850. Les soldes sont reglées par un transfert chez les banquiers.¹)

Il existe en outre à Londres un Clearing house pour les titres. Il a été fondé en 1872 en vue de régler les quantités de titre achetées et vendues par les agents de change. Les transactions entre les agents de change sont réglées en effet tous les 15 jours. Il arrive souvent que pendant ces intervalles le même agent a vendu pour un client et acheté pour un autre le même genre de titres. Les mêmes titres passent par les de plusieurs agents de change et les agent font souvent entre eux des ventes reciproques. Au lieu de régler chaque transaction separément, les agents de change compensent eux les titres qu'ils ont vendus ou achetés l'un ~~sur~~ de l'autre. Dans ce but, chaque membre du Stock-Exchange-Clearing-house inscit sur une feuille le montant net de chaque espèce ~~x~~ de titres, qu'il doit recevoir des autres membres ou leur délivrer. L'inspecteur des Clearing-house verifie ces comptes et ensuite les membres debiteurs transfèrent aux mem-

bres créanciers les quantités de titres qui resultent de la compensation. Pour chaque titre il est établi une compensation distincte.

L'Association des courtiers en cottons de Liverpool a établi aussi un Clearing-house pour faciliter les transactions sur des cottons à arriver. Les chargements de cotton avant d'arriver en Angleterre peuvent être vendus et ils passent souvent par plusieurs mains; au lieu de régler toutes les transactions intermédiaires le premier vendeur et le dernier acheteur sont mis en contact au Clearing-house et toutes les opérations intermédiaires sont compensées.

Législation du chèque. Quoique l'importance de la circulation du chèque soit très grande en Angleterre, le chèque n'a pas été reglé par une loi qu'en 1882. C'est la loi anglaise du 18 Août 1882 sur la lettre de change, qui contient des dispositions sur les chèque, dans son III chap. (art 72-82). Avant 1882 on avait fait quelques loi, se rattachant au chèque. p.ex. l'act de 1876 (39-40-Vict. ch. 81) règle le crossing, un autre de 1870 règlent les droits de timbre. Du reste, la loi de 1882 n'émet dans ces 10 articles que des dispositions générales. Beaucoup de questions sont laisées à l'usance. On a pensé en Angleterre que la reglementation

minutieuse pourrait entraver le commerce. Selon la loi anglaise (art 73) le chèque est considéré simplement comme une lettre de change, tiré avec sur un banquier.

2. Australie.

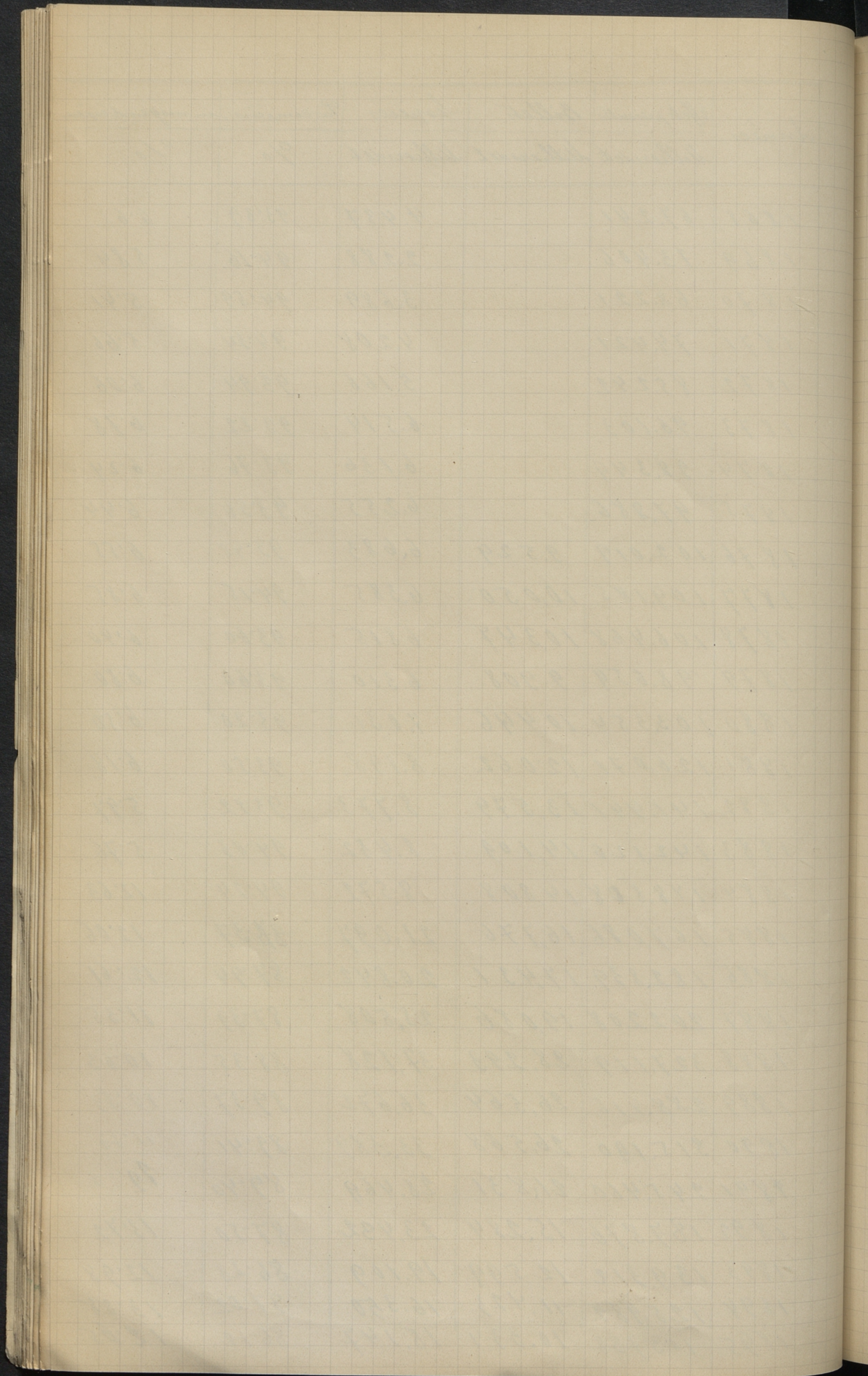
L'usage du chèque est très developpé aussi en Australie. Pour sa compensation il y a un Clearing-house à Melbourne, fondé en 1867, avec une grande importance. Depuis 1876 on y compense aussi des billets de banque. Il n'y a pas en Australie une banque centrale, qui pourrait jouer le rôle de „banque des banquiers" comme en Angleterre la Banque d'Angleterre. Pour cette raison, les banques de Melbourne ont constitué un dépôt commun d'or sur lequel elles ont emis des certificats de 1000 Livres Sterling.[1] Ces certificats servent à régler les soldes, resultant de la compensation au Clearing-house, et chaque banque est obligée d'en avoir pour une certaine somme. Les soldes, moindres de 500 £ sont réglées au moyen des chèques, virement etc.

Voici les chiffres des opérations effectuées au Clearing-house de Melbourne depuis 1868:[2]

---

1. P. Arnauné op. cit. p. 381
2. Rauchberg, op. cit. 36.

Années	Effets presentés	Billets	Espèces	Par compens.	au moyen d'espèces
	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £	%	%
1868	67.241		4.437	93·39	6·61
1869	73.406		2.288	94·16	5·84
1870	68.221		3.689	94·59	5·41
1871	74.421		4.208	94·34	5·66
1872	85.242		5.166	93·94	6·06
1873	96.103		6.514	93·22	6·78
1874	98.349		6.136	93·76	6·24
1875	97.886		6.255	93·56	6·44
1876	102.019	9.529	6.683	93·45	6·55
1877	109.185	10,050	6.385	94·15	6·85
1878	106.468	10,347	6.815	93·60	6·40
1879	98.659	9.908	6.310	93·60	6·80
1880	103.354	10,446	7.031	93·20	6·50
1881	126.071	12.062	8.198	93·50	6·18
1882	141.941	13,579	8.773	93·82	5·97
1883	142.126	14,109	8.482	94·03	5·76
1884	148.808	14,808	8.572	94·24	12·63
1885	167.086	16,776	21.097	87·37	12·06
1886	182.839	17,431	20.842	87·94	12·61
1887	202.208	19,086	25,508	87·39	11·35
1888	327.119	28.293	37.128	88·35	10·63
1889	288.416	26,564	36.672	89·37	10·59
1890	315.190	26.568	33.389	89·41	11·60
1891	245.460	21.831	28.469	89·40	12·50
1892	187.876	15.284	23.432	87·50	13·72
1893	139.312	12.599	19.109	86·28	12·98
1894	125.982	11.423	16.350	87·02	13·88
1895	103.788	10.334	18.147	86·12	12·65



3. Etats-Unis.

Le chèque est très répandu aussi aux Etats-Unis. Son developpement a été favorisé surtout par l'organisation des banques américaines, qui pratiquent beaucoup les dépôts de banque. L'organisation des banques americaines a beaucoup varié et leurs législation est très compliquée. On peut distinguer trois périodes dans cette législation [1].

Dans la première période nous voyons une banque fédérale, qui jouit de certains privilèges. Cette banque fut fondée en 1791 au capital de 10 millions de dollars, divisé en actions. Elle avait le monopole de l'émission des billets de banque pour 20 ans. Il faut pourtant remarquer que les Etats se reservaient le droit d'autoriser l'emission des billes sur leur territoire. En 1811 le privilège de la Banque ne fut pas renouvelé; elle fut pourtant reconstituée de nouveau en 1816 et investie des mêmes privilèges pour 20 ans. Le privilège ne fut pas prorogé en 1841.

Dans la seconde période, qui commence vers 1840 il n'y a plus des privilèges: chaque Etat avait le droit de reglementer les banques. Cette législation, très variée, laissait une grande liberté aux banques. Par suite de cette liberté qui caracterise cette période le nombre des

---

1.) Courcelle-Seneuil op. cit. 333 et suiv. et M. Leroy-Beaulieu III. 520 et suiv.

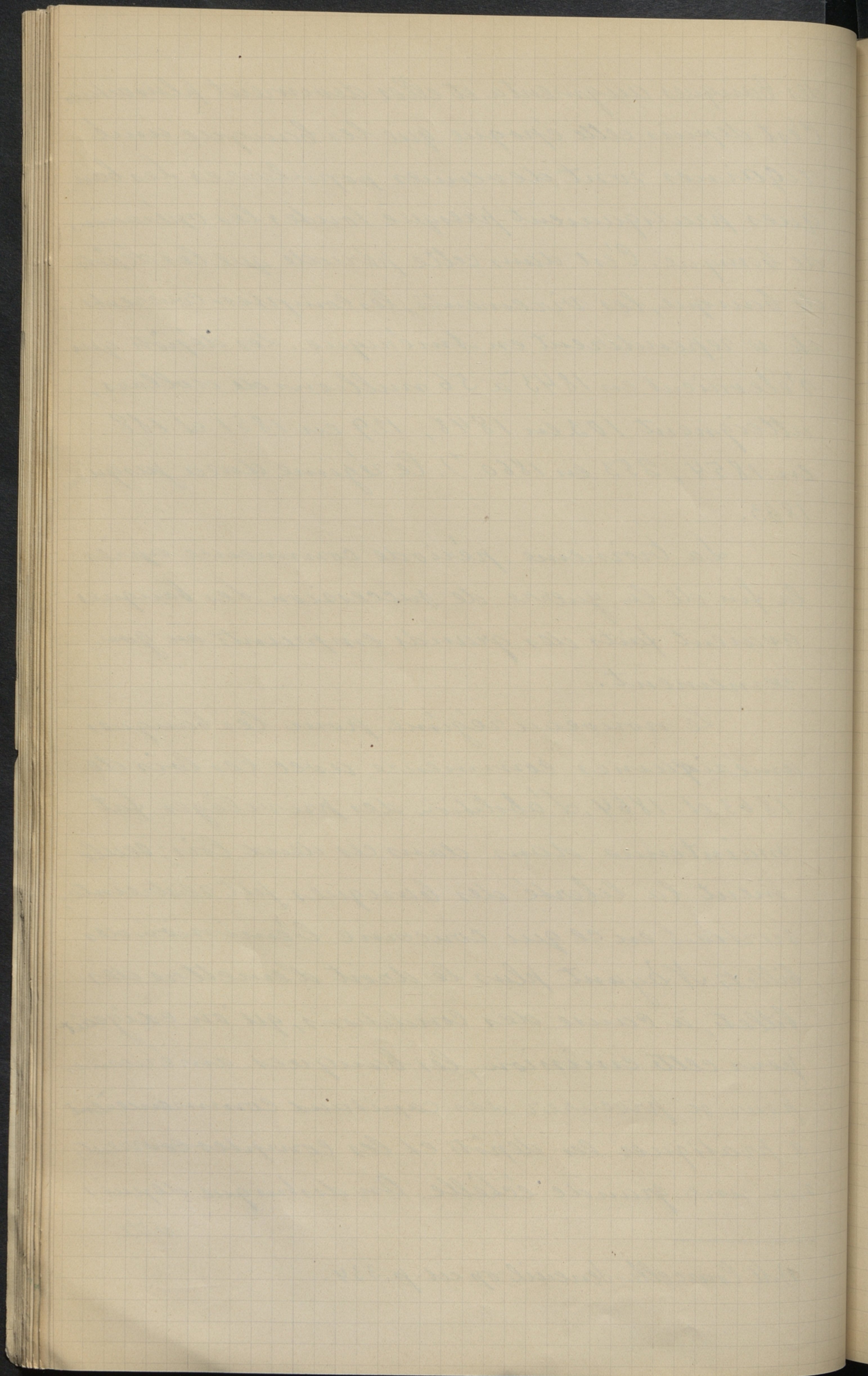
des banques augmenta et elles devinrent plus actives. C'est depuis cette époque que les banque américaines sont devenues populaires. Les banques pratiquaient presque toutes les opérations de banque. C'est dans cette période que les dépôts de banque, les virements, les comptes-courants etc se rependirent en Amérique. Les dépôts qui s'élevaient en 1843 à 56 millions de dollars, atteignent 103 en 1848, 129 en 1851 et 188 en 1854, 253 en 1860 [1]. Ce régime dura jusqu'en 1863.

La troisième période commence après la fin de la guerre de succession. Les banques avaient faits des grands emprunts au gouvernement.

Le nouveau régime pour les banques américaines commence avec les lois de 1863 et 1864. L'abolition des privilèges fut maintenue dans dans ces deux lois; seulement la liberté des banques fut restreinte, surtout en ce qui concerne l'émission des billets. N'ayant plus le droit d'émettre des billets, à cause des conditions, qu'on exigeait pour cette émission, les banques américaines pour se procurer des capitaux commencèrent à pratiquer les dépôts et les comptes-courants sur une grande échelle. On distingue depuis

cette

1) M. Courcelle-Seneuil op. cit. p. 334.



époque des Banques Nationales (National banks) et banques d'Etat (States banks). Pour le contrôle et la surveillance de ces banques on a institué un personnage officiel, appellé le Controleur de la circulation (Controller of the Currency) qui fait des rapports annuels sur la situation des banques.

Les dépôts ont été très favorisés par les lois de 1863 et ils montent rapidement surtout dans les banques d'Etats. Voici pour quelques années les chiffres des dépôts dans les banques d'Etat:[1]

1874	144	Millions de dollars
1879	167	" " "
1884	325	" " "
1889	507	" " "
1894	658	" " "

On a fait également aux-Etats-Unis des enquetes pour déterminer la composition de la circulation. Ces enquêtes sont plus complètes et plus minutieuses que celles faites en Angleterre sur le même objet. Il resulte de ces enquêtes que presque la totalité de transactions aux Etats-Unis est faite au moyen des chèques et des lettres de change. Le commerce en gros se sert exclusivement des titres de crédit et la grande majorité des commerçants en détail emploie les chèques et les lettres de change. Même les

1) Courcelle-Seneuil, Les opérations de banque p. 356.

salaires des ouvriers sont payés au moyen du chèque.[1]

Le Controleur de la circulation a demandé en 1871 aux differantes banques à analysér les recettes pendant 6 jours. Cette enquête porta sur 157 Millions de dollars. Le nummeraire n'intervenait que pour 12%. 88% furent réglés au moyen du cheques et de lettre de change.[2]

La question monnetaire donna lieu à une autre enquête faite en 1890 et en 1892 Comme jours d'epreuve on avait choisi le 30 Juin et le 17 Septembre. Voici les resultats:[3]

	1. Juillet 1890 - 3034 Banques.	17 Sep. 1890 - 3141 B.
Or	0·89 %	1·13 %
Argent	0·32 %	0·43 %
Billets	6·29 %	7·40 %
Chèques et lettre d. Ch.	92·05 %	91·04

Dans les grands centres commercians on emploie moins le nummeraire que dans les petites localités. L'enquête de 1892 donna à ce point de vue les resultats suivants:

New-York - Chèques etc.		95·64 %
Places moyennes	"	92·27 %
Les autres places	"	82·91 %

---

1) Rauchberg op cit p. 187

2) " " " 182

3.) Report of the controller of the currency 1 Dec. 1890.

Voici les resultats de l'enquête du 15 Sept. 1892[1]:

	15. Sept. 1892, 3437 Banques.	
Monnaie d'or	$ 2.907.017	0.88 %
Monnaie d'argent	„ 1.372.054	0.41 %
Billets	„ 26.816.621	8.10 %
Chèques etc	„ 298.710521	90.60 %
	$ 331.205,213	

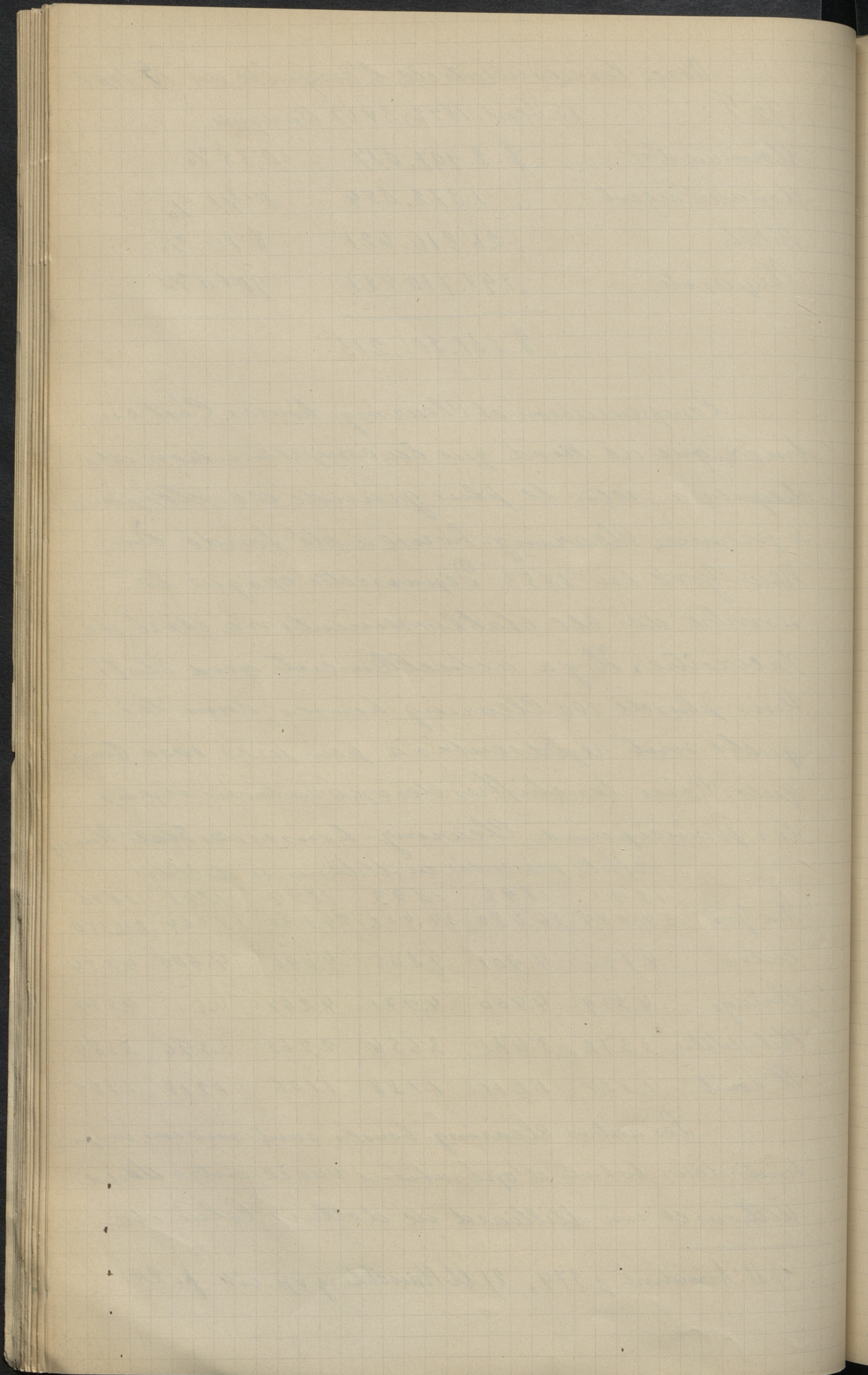
Compensation et Clearing-houses. C'est en Amérique de Nord que la compensation des cheques a reçu le plus grande developpement. Le premier Clearing-house a été fondé à New-York en 1853. Depuis cette époque le nombre de ces etablissements n'a cessé de s'accroître. Il y a actuellement aux Etats Unis plus de 100 Clearing-houses, dans lesquels sont représentés à peu près 1000 banques. Voici les chiffres des opérations dans les principaux Clearing-houses des Etats-Unis[2])

Effets présentés en Millions de dollars

	1891	1892	1893	1894	1895	1896
New-York	34.054	36280	34.421	24.230	28264	29.350
Boston	4.796	4.901	4.865	4.096	4.600	4.554
Chicago	4.339	4.960	4.971	4.264	4.541	4.539
Philadelphia	3.372	3.671	3.656	2.262	3.396	3.384
St. Louis	1.124	1.211	1.188	1.106	1.218	1.182

Les autres Clearing-houses sont moins importants. Leur total d'opérations varie entre deux Millions et un Milliard de dollars. Celui de

1) M. Arnauné p. 374. 2) M. Rauchberg op. cit. p. 29.



Hastings p. ex. fondé en 1895 avait compensé en 1896 3.181000 de dollars.

Le total des compensations operées dans tous les clearing-houses aux Etats-Unis pendant la période du 1. Octobre 1895 au 30 Sept. 1896 s'élevait à 51978 Millions de dollars. Plus que la moitié de ce chiffre (29.351 Millions) a été compensé dans le clearing-hous de ~~Londres~~ New-York.[1]

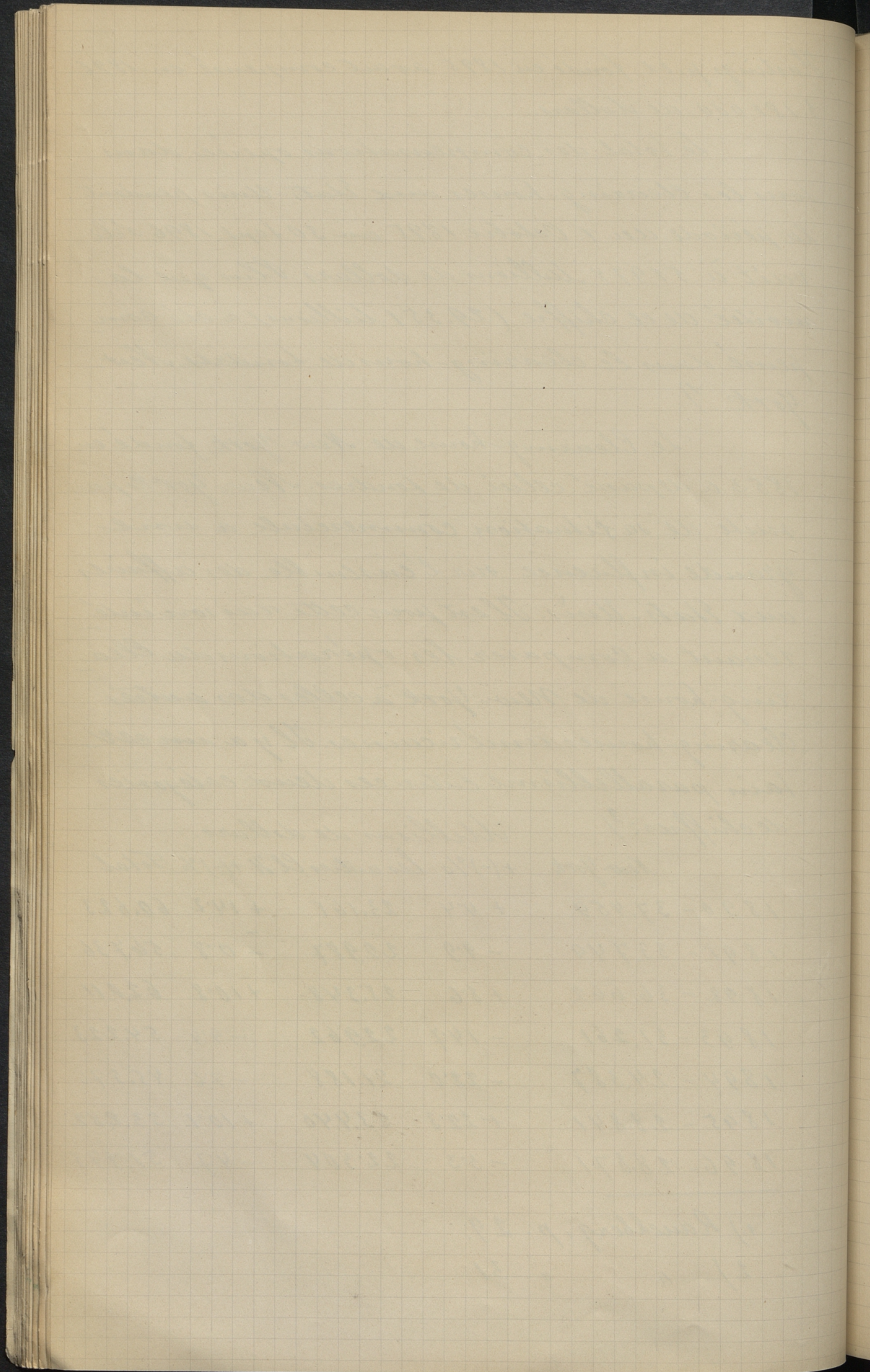
Le Clearing-house de New-York, fondé en 1853 a depassé celui de Londres. New-York par suite de sa situation commerciale a une grande influence sur l'ensemble des affaires aux Etats-Unis. Il est pour cette raison intéressant a comparer les opérations du Clearing-house de New-York à celles des autres clearing-houses américaines. Il y a un certain parallellisme entre ces deux catégories de chiffres:[2]

Millions de dollars.

	New-York	+(-)%	les autres Cl.-H.	+(-)%	Total
1890	37.459	+4·4	23.165	+14·2	60.623
1891	33.749	-9·9	22.987	-0·8	56.736
1892	36,662	+8·6	25.348	+10·8	62.011
1893	31.261	-14·7	22.962	-9·4	54.223
1894	24.387	-22·0	21.188	-7·6	45.576
1895	28.841	+22·3	23.440	+10·1	53.282
1896	28.871	-3·3	22·304	-4·7	51.175

1.) Rauchberg, p. 29.

2.) " " 31



En ce qui concerne le Clearing-house de New-York spécialement, on avait compensé de 1890 à 1896 les sommes suivantes:

Années.	Nombre des B.	Effets prés. —	Espèces employés
		Millions de dollars.	
1890	65	37.660	1.758
1891	64	34.053	1.584
1892	65	36.279	1.861
1893	65	34.421	1.697
1894	66	24.230	1.585
1895	67	28.264	1.896
1896	66	29.350	1.843

Pour 1896, 66 banques font partie du Clearing-house de New-York. Il faut remarquer qu'un grand nombre (vers 70) de banques de New-York et des Environs, se servent d'un banquier faisant partie du Clearing. Leurs ~~titres~~ effets sont ainsi compensés au Clearing-house.

Les resultats obtenus dans les dernières années au Clearing-house de New-York sont moins satisfaisants que ceux des années précédentes. Cette diminution s'explique par la raison suivante: on a fondé en 1892 un bureau spécial pour les effets resultant des opérations à la bourse, qui jusqu'à cette époque etaient compensées au Clearing-house.

Il y a à New-York depuis 1896 une

---

1) Rauchberg, p. 34

Chambre de liquidation pour les affaires conclues à la bourse des marchandises

En Canada il y a aussi des Chambres de Compensation. Actuellement il y en 5 dont le plus important est celui de Montréal.

4. France.

Ce n'est que depuis 1865 que le chèque a été introduit en France par la loi du 14 Juin. Depuis cette époque l'usage des chèques s'est très developpé, mais ce developpement est loin d'être comparé à celui de l'Angleterre et des Etats-Unis. Les institution de banque en France ne s'accordent pas si bien, comme celle de l'Angleterre, avec le developpement des chèques. Les dépôts de banque n'ont été introduits en France que trop tard. Il y a une trentaine d'années les commerçant et surtout les simples particuliers conservaient dans leurs caisse parfois des grands capitaux, qui etaient ainsi, retirés de la circulation et restaient improductifs. Les payments se faisaient le plus souvent en numeraire.

Avant le vote de la loi sur les chèques vers 1860 on s'efforça d'attirer dans la circulation ces capitaux improductifs et dans ce but

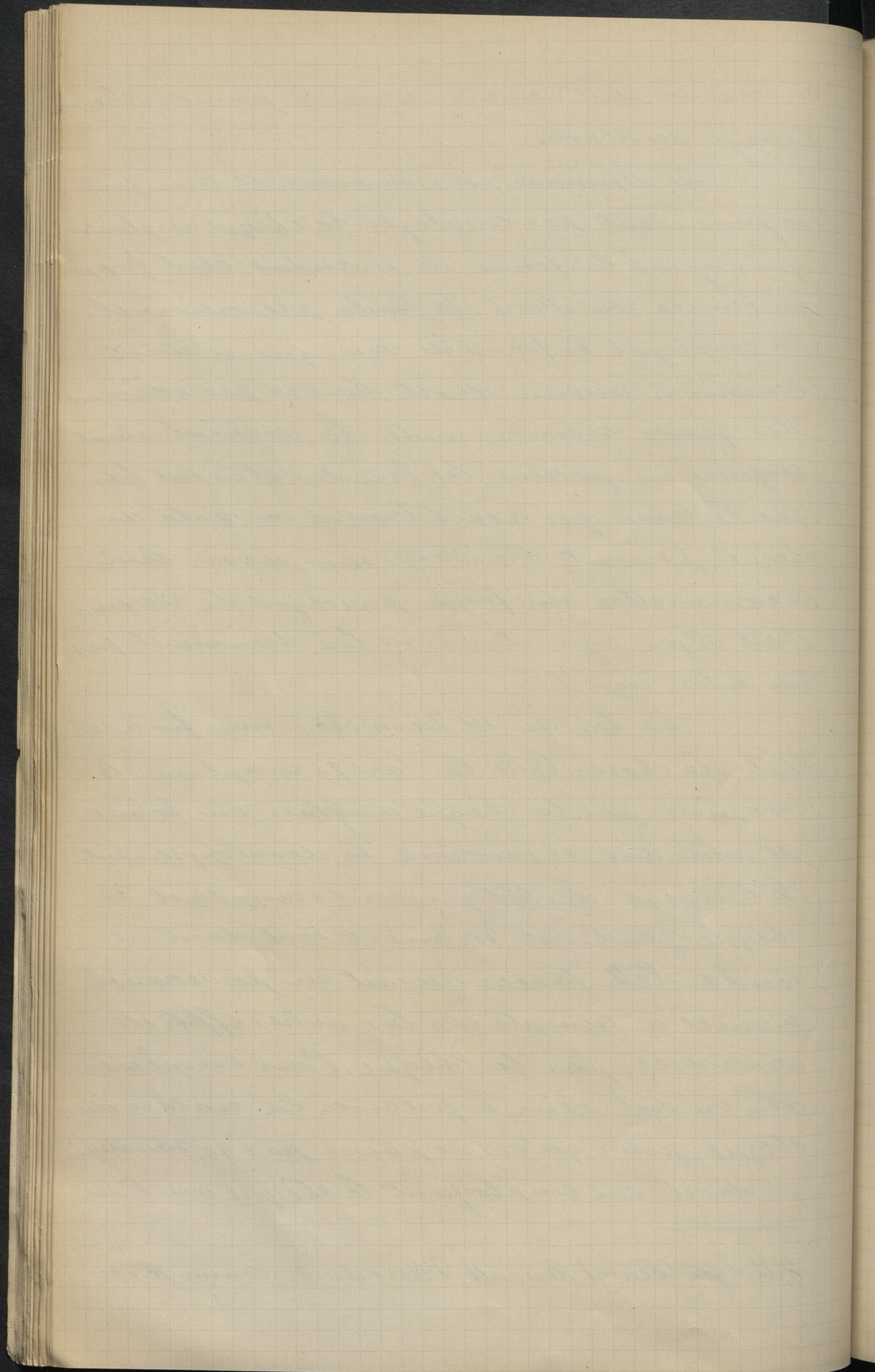
on créa des établissements de crédit pour développer l'usage des dépôts.

Les déposants pour disposer de leurs fonds ne pouvaient pas employer le chèque anglais qui, ayant la forme de mandat, était frappé en France du droit de timbre proportionnel. On employait la forme de reçu, qui n'était soumis à aucun droit. Mais ce procédé avait des graves inconvénients: le récépissé, étant toujours au porteur, les fraudes étaient très facile. Celui qui avait trouvé ou volé un chèque, pouvait l'utiliser sans avoir besoin de commettre un faux, parceque le récépissé était déjà signé et on ne lui demandait pas un autre reçu.1)

La loi du 14 Juin 1865 mis fin à cet état de choses. Cette loi (art 7) remplaça le récépissé par le chèque anglais, en forme de mandat, et favorisa le développement de l'usage des chèque, en exemptant le chèque pendant 10 ans de tout droit de timbre. Cette faveur aurait eu pour consé-quence à remplacer les autres effets de commerce, par le chèque. Pour empêcher cela on eut soin à préciser la nature du chèque, pour qu'on ne puisse pas se soustraire au droit, en employant le chèque au lieu

---

1) M. Lyon-Caen et Renault, Précis du Dr. comm. p. 416.



des autres effets de commerce. Aujourd'hui, le chèque est soumis au droit de timbre fixe 1) et non pas au droit proportionnel, comme la lettre de change. La loi du 23 Aout 1871 favorisait encore le chèque en exemptant les reçus du droit de timbre ~~proportionnel~~ de 10c. qui frappe toute quittance au-dessus de 10 frcs.

Ces mesures ont eu pour conséquence l'extension des dépots en France. Les dépôts n'ont cessé d'augmenter depuis 1865. Ils etaient: 2)

		Dépots à vue	Dep. et C. courrents
31 Dec.	1863	89.619.000	356.045.000
" "	1873	287.406.000	827.024.000
" "	1883	433.283.000	1.677.166.000
" "	1893	632.989.000	2.162.471.000

La Banque de France a concentré dans ses mains une grande partie des opérations. Les dépôts et les comptes-courrents de cette institution sont pour cette raison très importants. Les virements surtout jouent un grand rôle dans la circulation de la banque. Voici la situation des comptes-courrents, des virement etc. de la Banque de France pendant les sinq dernières années: 3)

1.) 10c. pour chèque sur place et 20c. pour chèques de place en place

2.) Mr Arnaune op. cit. p. 375. pour le 11 Banques principales.

3.) Rauchberg p. 116.

quatre principales

Années	Nombr des Comp. cour.	Virements Millions de francs
1890	12.934	2.397
1891	14221	2.601
1892	15805	2.491
1893	15514	2416
1894	15960	2684
1895	20349	2928

L'Augmentation de 1894 à 1895 est due à la réorganisation des comptes-courrents qui a eu lieu dans cette derniere année.

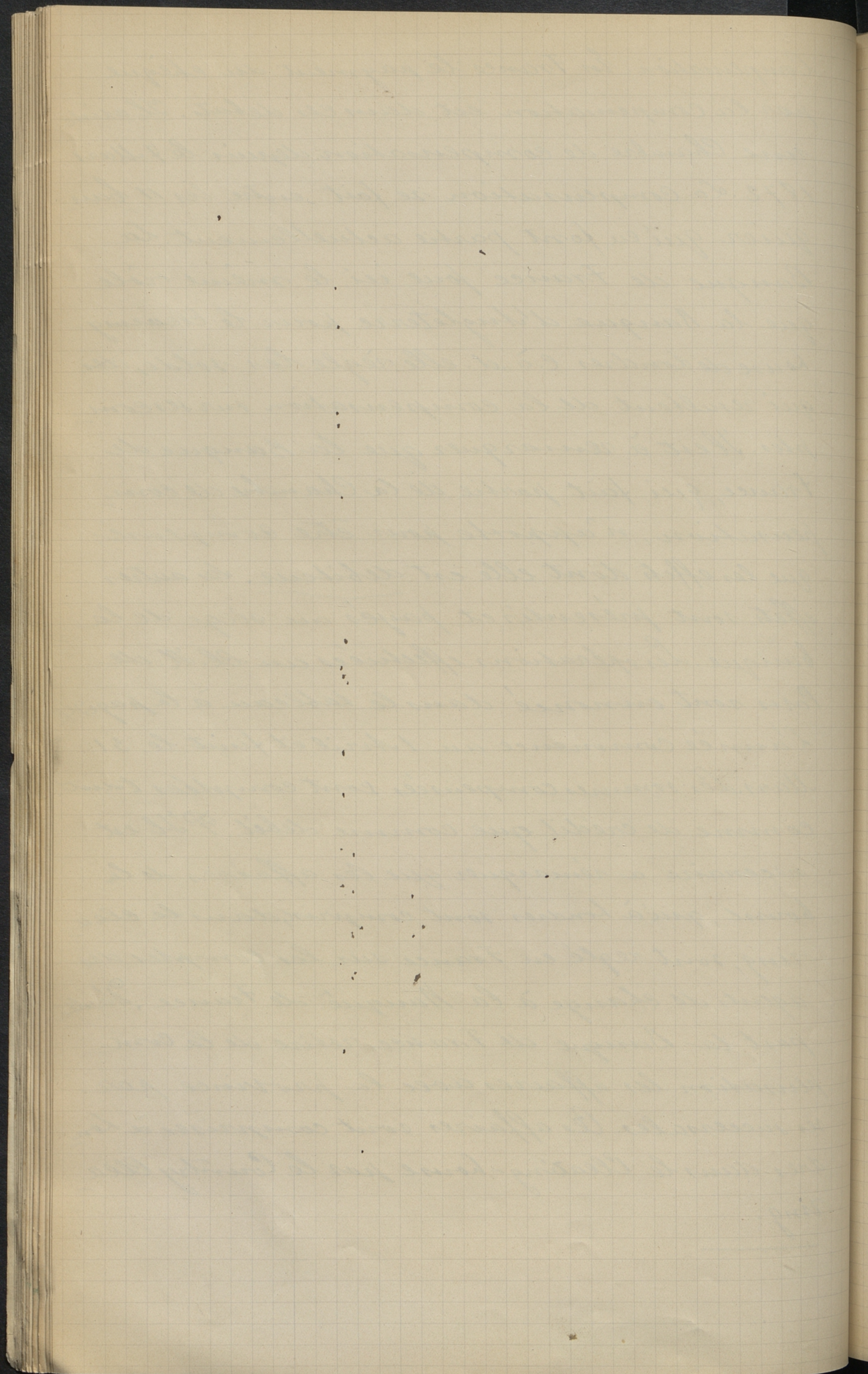
Les depôts se sont developpés surtout par l'institution des „Societés des depots." Il y en a quatre en France; Ce sont des banques qui reçoivent des fonds en dépôts et qui font toutes les opérations de caisse pour leurs clients. Le cercle d'activité de ces banques n'est pas restreint à l'escompte. Ils font toutes les opérations possibles, ce qui les distingue des banquiers anglais. Par suite de cette activité leurs capitaux sont employé plus luctativement et ils peuvent servirent des interêts à leurs clients - Voici la situation des depots dans les quatre societés de depôts 1)

Années.	Cr. Lyonnais	Comptoir d'Escom.	Societe gén.	Cr. Industr.
	Millions de	Francs		
1888	537	108	155	93
1889	565	140	155	93
1890	611	210	162	104
1891	667	175	145	96
1892	687	202	150	98
1893	706	223	157	76
1894	857	286	164	91

1) Courcelle-Seneuil. op. cit. 313-316.

réaumière

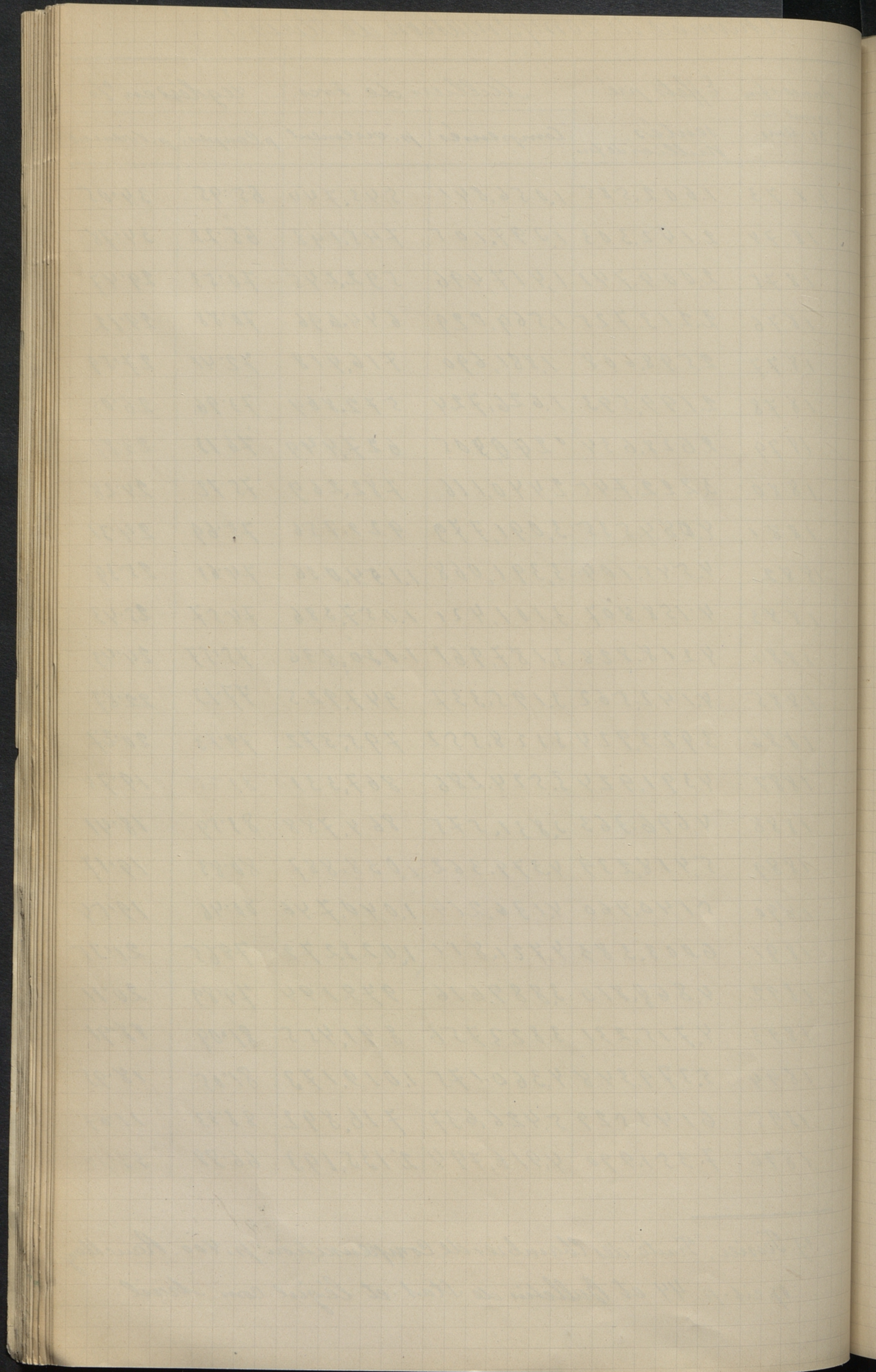
Compensation. En France le payment du chèque par la compensation est dans ces debuts. Il existe une Chambre de compensation depuis le 7 Mars 1872. La compensation se fait entre les 11 banquier qui en font partie actuellement. La Banque de France joue ici le même rôle que la Banque d'Angleterre pour le Clearing-house de Londres c.à.d. elle règle les soldes, ~~des~~ qui resultent de la compensation sur ses comptes. Il est à remarquer que la Banque de France, qui fait partie de la Chambre de compensation, n'apporte pour être compensés que les effets dont elle est <u>debiteur</u>. Les autres effets sont présentés et payés au siège de la banque. Les opérations effectuées au Cl. H. de Paris sont ennoncé dans le tableau à la page 94. L'année commence au 1 Avril et finit le 31 Mars. Les sommes compensées sont comptées tant comme de crédit que comme debét. ¶ Il est necessaire a rémarquer que les affaires de la bourse, qui à Londres sont compris dans le clearing, sont reglé en France sur les comptes des agents de change à la Banque de France. D'autre part la Banque de France retire de la compensation les affaires avec la province par ses succersales. Ces affaires sont comprises à Londres dans le Clearing-house par le Country Clearing.



Chambre de compensation de Paris.[1]

Années finissant au 31. Mars	Effets présentés. Milliers de frcs	Milliers de Frcs.		reglés en %	
		Compensés	p. virement	p. Compens.	p. Virement
1873	1.602.585	1.056.841	545.744	65.95	34.05
1874	2.142.303	1.397.105	745.198	65.22	34.78
1875	2.009.741	1,417,496	592.245	70.53	29.47
1876	2.213.725	1,569.029	644.696	70.88	29.12
1877	2.598.608	1,881,690	716.918	72.41	27.59
1878	2.199.593	1.626,724	572.869	73.96	26.04
1879	2.628.634	2.001.305	627.449	76.13	23.87
1880	3.222.745	2,440.116	782.269	75.72	24.28
1881	4.084.535	3,091,779	929.756	75.69	24.31
1882	4.545.104	3,391,068	1.154.036	74.61	25.39
1883	4.158.807	3,101,421	1.057.386	74.57	25.43
1884	4.218.828	3,187.961	1.030.836	75.57	24.43
1885	4.142.562	3.195.337	947.925	77.13	22.87
1886	3.923.924	3.128.552	795.372	79.73	20.27
1887	4.391.924	3.524.286	867.331	81.25	19.75
1888	4.696.363	3.831.575	864.788	81.59	18.41
1889	5,418,239	4.379.362	1,038.887	80.83	19.17
1890	5.140.960	4.136.214	1.040.746	80.46	19.54
1891	6.003.383	4.721.811	1.028.272	78.65	21.35
1892	4.868.810	3.889.616	979.194	79.89	20.11
1893	4.715.231	3.823.756	891.455	81.09	18.91
1894	5.379.348	4.360.175	1.019.173	81.05	18.95
1895	6.143.529	5.426,637	716.892	88.33	11.67
1896	7.351.990	4.916,794	2.135.193	66.88	33.12

1.) Tessier, Traité des Chambres de Compensation p. 400. Rauchberg op. cit. p. 44 et Bulletin de Stat. et législ. com. Avril.



Il existe, en outre, au Havre une „Caisse de Liquidation des affaires en marchandises" qui a pour but de compenser les affaires qui resultent des ventes et d'achats de marchandises. Elle est administrée par une société privé et ne publie pas des statistiques sur ces opérations.[1]

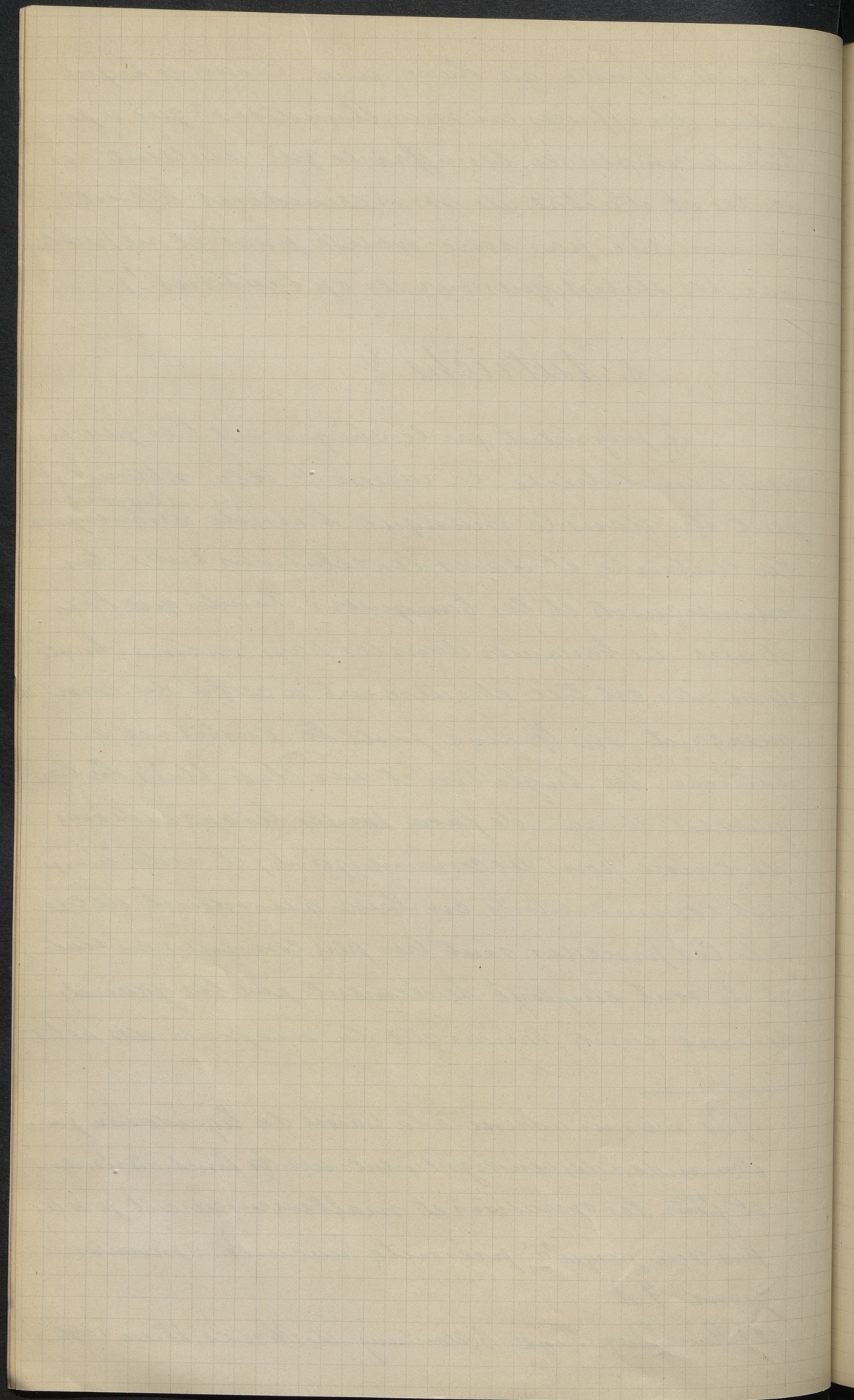
5. Autriche.[2]

Le payment par le chèque est très peu en usage en Autriche. La raison de cela se trouve peut-être dans le manque d'unité de l'organisation des banques en Autriche et dans les rélations entre les commerçants et les banquiers. Tandis que l'existance du banquier dans les pays comme Angleterre etc est liée étroitement à celle du commerçant, on trouve juste le contraire en Autriche. En Anglete̋rre et aux Etats-Unis le banquier est chargé de faire toutes les opérations de caisse pour les commerçant; il aide ainsi aux commercants en leur accordant de crédit. Ces procedés sont très peu connues en Autriche et ils sont employé seulement par les grands commerçants, tandis que la majorité des pétits

---

1.) Je me suis adressé à la Caisse de liquidation pour demander des renseignements sur les fonctionnement et ~~pour~~ sur les operations et malheureusement je n'ai pas reçu jusqu'à présente aucune communications. F.A.

2.) Rauchberg. Funk Bedeutung des Checks. Wien 1896.



commerçants reste en dehors et n'utilise les banque que passagèrement. Il est est vrai que la lettre de change et en partie aussi le chèque sont souvent employé mais cela se passe sans l'intermédiaire du banquier. Ces effets sont faits payables le plus souvent chez le commerçant lui-même[1]. D'autre part le défaut d'une reglementation légale et les hauts droits de timbre empêchent l'usage des chèques à se developper.

De leur côté les banques se sont efforcées à developper les dépôts et la circulation des chèques mais leurs efforts sont restés sans resultats. Depuis 20 ans on prépare en Autriche une loi sur les chèques. De nombreux projets de loi ont été faits et la question a été étudiée plusieurs fois.

En Autriche on emploie le chèque le plus souvent comme instrument de virement. Il est necessaire pour cette raison de citer les principaux établissements qui pratiquent les depots et les comptes courents.

Nous commencerons par la Banque Austro-hongroise, qui est le principal établissement de banque en Autriche et qui a le privilège d'emettre des billets en Autriche. Les virements se sont developpés à la B. Austro-hongroise depuis 1888. Dans cette année il y a avait une reorganisation complète des comptes courants.

---

1) En 1896 le Giro-u. Cassen-Verein avait à recouvrir 257319 lettres de change. 92% de ces effets étaient payables chez les commerçants eux-mêmes, et 8% seulement chez les banquiers. (Rauchberg. 193)

Avant 1888, on ne pouvait pas avoir un compte-courent à la Banque Austro-hongroise que dans les bureaux centrals de Vienne et de Boudapest. Cette restriction, qui empêchait les petits commerçants de profiter des avantages du compte-couvrant fut abrogée en 1888 et les compte courents furent introduits aussi dans les succersales de la Banque Austro-hongroise. On facilita en outre les relations entre les succersales et les bureau centrals.

Les Compte courents à la Banque sont peu importants. Voici leur situation de 1888 à 1896: 1)

Le nombre des comptes-courents

	en Autriche	en Hongrie	Total
1888	312	327	639
1889	846	797	1.643
1890	1.145	961	1.945
1891	1.277	1.276	2.421
1892	1.290	1.447	2.724
1893	2.169	1.849	4.008
1894	2.438	1.987	4.425
1895	2.587	2.120	4.707
1896	2.660	2.215	4.875 1)

Le total des virements a augmenté en même temps avec le nombre des comptes courents.

1.) Rauchberg op. cit. p. 58.

2) Le nombre des comptes-courents à la Banque de France a été en 1896 de 20349. v. p. 90.

Les virements ont atteint en: 1)

1888	3.044.618	Milliers de florins austro-hongrois
1889	3.861.591	
1890	4.476.617	
1891	5.007.785	
1892	5.261.543	
1893	6.828.817	
1894	7.049522	
1895	7.929.748	
1896	7.941.388	

En Autriche on emploie très peu les instruments de crédit; on se sert le plus souvent des espèces en nummeraire et de billets de banque. Voici la composition des payments et des versement opérés à la Banque-Austro-hongroise en 1896: 2)

	Payments		Versements	
	Milliers de florins			
Espèces et Billets	fl 1.027.952	25·8%	fl. 1.635.136	41·2%
Compensés en Compte C.	" 1.459586.	36·7%	" ~~8~~848.836.	21·3%
Virements	" 1.487945.	37·5%	" 1.488.231.	37·4%

Les dépôts à la Banque austro-hongroise ne sont pas très importants, mais leur nombre et leur importance augmentent chaque année. Il y deux sortes de dépôts: les dépôts laissés à la disposition de la banque et ceux ~~que~~ donnés à la Banque en conservation. Voici l'importance des deux sortes de depuis 1888: ~~3~~ 7

1.) E. v. Mecenseffy, die Verwaltung der Öst. Ung. Bank p. 49. et Rauchberg p. 58.

2.) Dr. Hammerschlag dans „Öst. Staatswörterbuch" „Giro-Verkehr

Dépôts de la Banque Austro-hongroise[1]

A la fin de l'année	Dépôts à disp. de la B.		Dépôts en conser.		Total	
	Nombre des dép.	Valeur des dép. Milliers de fl.	Nombre de dépôts	Valeur dép. Milliers de fl.	Nombre des dépôts	Valeur dép. Milliers fl.
1888	43.748	258.075	4.828	78.508	48.576	336.583
1889	50.207	299.349	4.767	75,726	54.974	375,075
1890	61.349	363.071	5.216	80.627	66.565	443.698
1891	68.108	398.288	5.069	76.553	73.177	474.841
1892	75.895	457.363	4.906	72.482	80.801	529.845
1893	83.279	498.769	4.971	77.324	88.250	570,093
1894	94.884	559.833	4.636	66.367	99.510	626.200
1895	106.398	607.409	4.036	54.656	110.434	662.065
1896	116.377	646.889	3.631	48.997	120.008	695.895

Les clients de la Banque disposent de leurs fonds au moyen des chèques. La Banque Austro-hongroise donne deux carnets de chèques à ses clients. Les uns sont de papier blanche (weiser Check) et les autres de couleurs rouge (rother Check). Les derniers sont destinés à être compensés ou font objet d'un virement. On se sert, au contraire, du chèque blanc pour les payments, qui doivent être effectués en nummeraire. Le nombre des chèques dans la circulation de la Banque Austro-hongroise a surtout augmenté depuis 1888, comme l'indique le tableau suivant: [2]

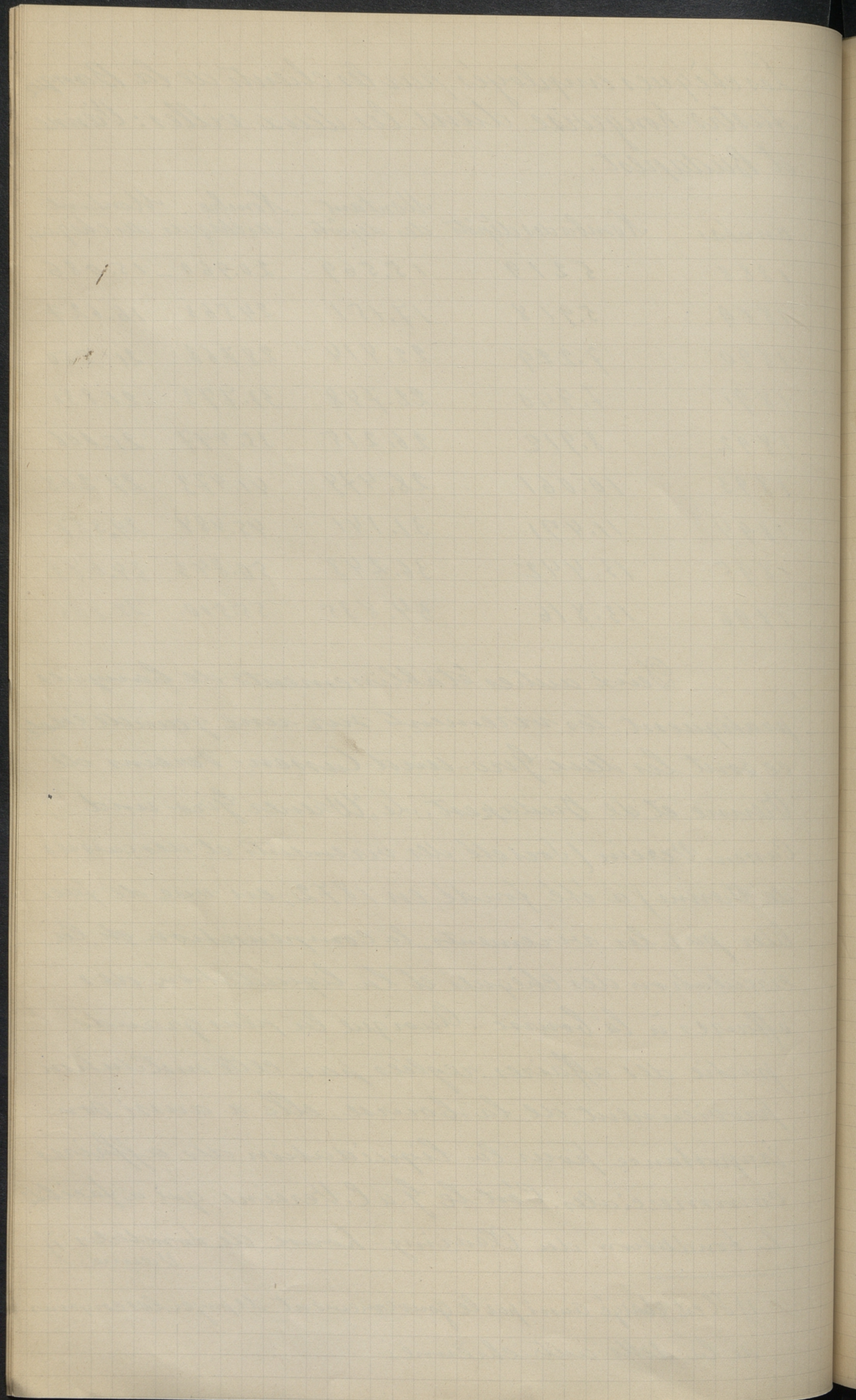
1.) Rauchberg, Der Clearing u. Giro-Verkehr in Österreich p. 81.
2.) " " " " " 80.

Les chèques employés par les clients de la Banque Austro-hongroise dans les deux villes : Vienne et Budapest.

annèss	Nombre des dépôts	Montant des dépôts	Nombre des chèques	Montant des chèques
1888	5.219	15.569	20.960	15.086
1889	5.918	17.151	24563	16.627
1890	7.229	22.414	28768	21'550
1891	7.940	22.748	33.773	21830
1892	8.912	26.215	35.497	25.106
1893	10.061	28.479	41.473	27'268
1894	11.491	31.141	45.484	29.387
1895	13.442	36.243	50.843	34.643
1896	13.816	34.835	55.510	32.986

Deux autres établissements de banques pratiquent les virements sur une grande échelle ce sont les deux Giro-und-Cassen-Vereins de Vienne et de Budapest. Le „Wiener Giro-und Cassen-Verein (Société des virements et des caisses de Vienne) a été fondé en 1872, en vue de faciliter par les virements, la compensation et la circulation des chèques et la liquidation des affaires à la bourse. Quoique la plus grande partie des affaires réglées par cette institution proviennent de la bourse, elle a aussi son importance pour la liquidation des affaires commerciales. C'est le G. u. C. Vereine qui a facilité la fondation du Clearing-house de ~~Londres~~ Vienne. 1)

1.) Il est chargé aussi par le gouvernement de payer les coupons de la dette autrichienne.



Comme son nom l'indique le G.-u.C.-Verein de Vienne s'occupe principalement avec les virements. Le nombre comptes-courants et le montant des virement sont indiqués dans le tableau suivant : 1)

années	Nombre des Compter-Cour.	virements Milliers de fl.	Années	Nombre des Comptes C.	Virements Milliers de fl.
1872	124	2.296.598	1886	993 –	4.684.573
1873	80	2.364.319	1887	987	4.640231
1874	114	1.264.310	1888	1.022	4.929.670
1875	224	1.419.743	1889	1.090	6.067.859
1876	224	1.490.703	1890	1.151	5.485.766
1877	285	2.372208	1891	1.127	5.368.907
1878	304	2.759.453	1892	1.110	6.643.932
1879	460	4.247.976	1893	1.140	7.880.638
1880	525	5.576.036	1894	1.153	9.190155
1881	621	7.668.904	1895	1.218	5.462.467
1882	790	5.571.638	1896	1187	5.734.002
1883	966	4.681.401			
1884	1044	5.103.388			
1895	990	4.330.911			

Le Giro-u. Cassen-Verein s'occupe en outre avec la compensation de titres. Dans ce but il a ouvert à chaque agent de change un compter pour les titres déposés. Pour faire une livraison des titres l'agent se sert d'un chèque, dans lequel est ~~sont~~ ennoncé~~s~~ le nombre de titres à délivrer.

1.) Hammerschlag, Öst. Staatswörterbuch, art. „Giro-Verkehr"

Ces chèques peuvent faire objet d'une compensation entre les agents et les soldes sont inscrites sur comptes des agents dans le G. u. C. Verein.

Le chèque est employé très peu dans la circulation du G. u. C.-Verein; c'est le numéraire, qui joue le principale rôle. Voici dans quelles proportions ont été employés les divers moyens de payment dans les dernières sing année au Wiener G. u. C. Verein:[1])

années	Chèques	Espèces
1890	31 %	69 %
1891	34 %	66 %
1892	34 %	66 %
1893	38 %	62 %
1894	40 %	60 %
1895	44 %	56 %
1896	39 %	61 %

Il y à Budapest encore un Giro- und Cassen-Verein, fondé en 1894 d'après le modèle de celui de Vienne. Quoique très recent encore cette etablissement a fait des grands progrès depuis 1894. Le mouvement des virements est surtout très de important, comme l'indique le tableau suivant[2])

années	Nombre des chèques	Montant fl.
1894	209	12.993.552
1895	4.430	186.936.207
1896	4.554	149.666.788

1.) Rauchberg. Der Clearing u. Giro-Verkehr in Osterreich p. 137

2.) Hammerschlag op. cit. et Rauchberg. p. 134

Le chèque est devenu un peu populaire en Autriche depuis la fondation de la Caisse d'Epargne Postale. Quoiqu'elle s'occupe avec des sommes très minimes, elle a son importance pour le petit commerçant. Cette institution ne rassemble pas, en effet, au Caisses postales des autres pays. Elle est divisée à présent en deux départements celui des petites économies, qui existe dans beaucoup de pays, et celui des chèques, qui est employé par les commerçants.[1])

La circulation des chèque dans la Caisse d'épargne est très developpée et elle est favori par les nombreux bureaux de poste, existant en Autriche. Le tableau à la page 113 indique le nombre des comptes-courants et les payments et les versements, effectué pendent la periode de 1883 à 1896, dans le département des chèques.[2])

Il existe de même en Hongrie une Caisse d'Epargne Postale, organisée comme celle de Vienne. La circulation des chèques n'est pas si importante en Hongrie, comme en Autriche

Les caisses postales ne font pas partie des Clearing-houses, existant en Autriche et il y un projet d'attirer aussi les chèques émis sur ces caisses dans la compensation.

1.) Ed. Tobisch; der Check- und Clearing-Verkehr des Postsparkassenamtes. Jahrb. für Nation. Stat. Vol. IV p. 1-20

2.) Übersicht der Entwickelung des Giro- und Check-Wesens in Österreich 3. Vol. p. 448.

années	Nombre des comptes cour. à la fin de l'année	Montants des versements	Montant des des payments	Montant des comptes-courr.
		Milliers de Florins		
1883	167.2	322	213	109
1884	2.520	46.252	41.234	~~5.12~~ 5.127
1885	6.877	264.036	252.262	16.903
1886	10.553	478.488	466.807	28.584
1887	12.981	611.052	611.710	27.926
1888	14.296	644.076	644.841	27.971
1889	16046	754.945	751.252	31.664
1890	17.808	880.744	878.397	34.011
1891	19.391	1.001.855	998.376	37.490
1892	21.365	1.121.452	1.116.258	42.684
1893	23.471	1.256.211	1.249483	49.412
1894	25.834	1.367208	1.363.745	52.875
1895	28.363	1.485.919	1.484.252	54.542
~~1896~~				

Il y a, en outre, en Autriche-Hongrie quelques etablisement importants qui pratiquent beaucoup les dépôts et les comptes-courrants et dans lesquels l'usage des cheque est aussi introduit. Les plus importants sont les suivants: Österreichische Créditanstalt, Bank-Verein, la Banque des Pays autrichiens etc. Leur situation en 1896 peut se résumer dans le tableau suivant [1])

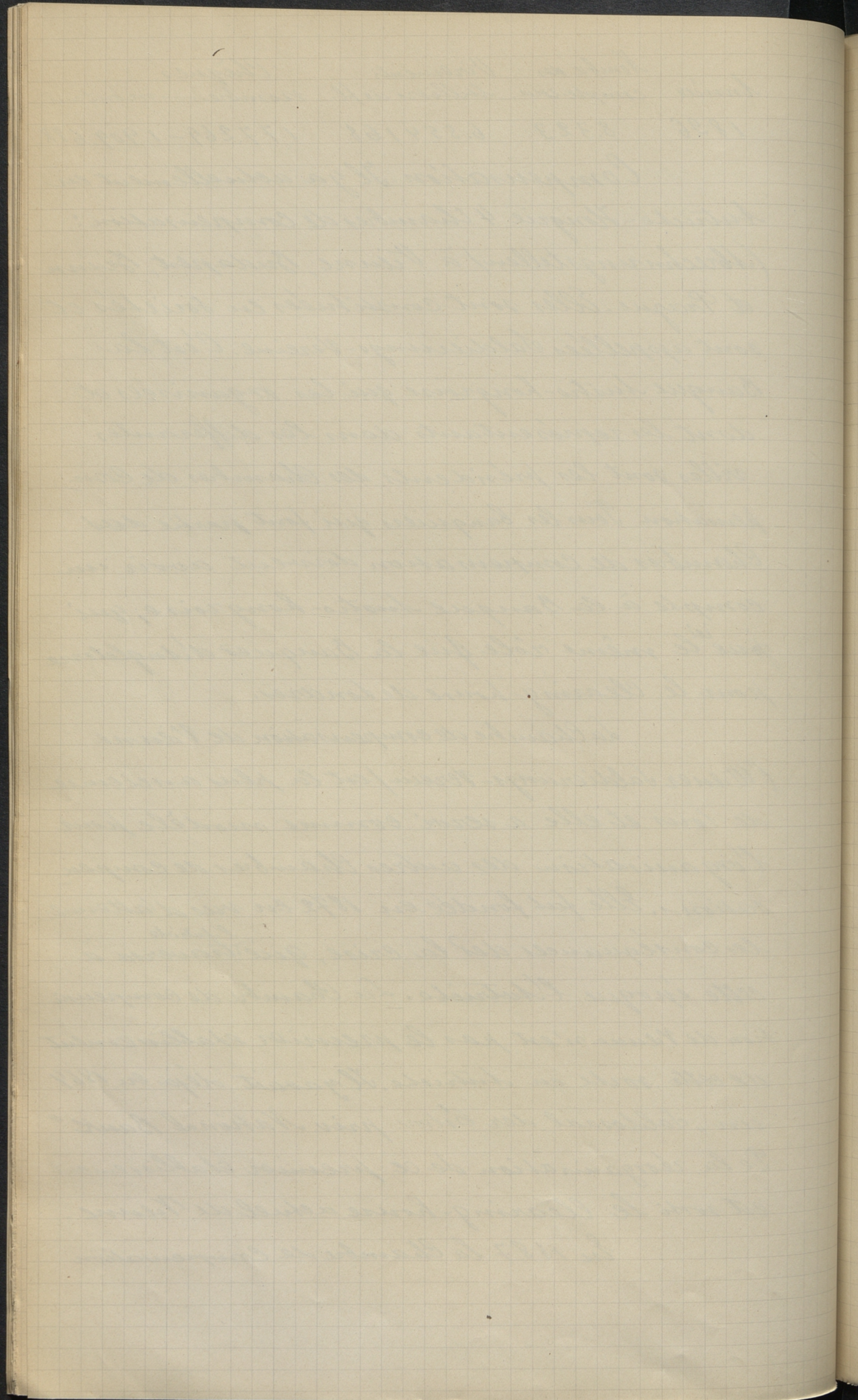
1.) Dr H. Rauchberg, Der Cléaring und Giro-Verkehr in Österreich-Ungarn.

Années	Nombre des compte-cour.	Virements Milliers de fl.	Chèques nombre — montant
1896	8.323	6.554168	177.269. — 1.909.688.

Compensation. Il y a actuellement en Autriche-Hongrie 4 Chambres de compensation: (Abrechnungstellen) à Vienne, Budapest, Brunn et Prague. Elles sont constituées en sociétés et sont appellées Saldierungs-Vereine. C'est la Banque Austro-hongroise qui les organisées et dont les représentants dans les differantes villes sont les présidents des Chambres de compensation. Tous les banquiers qui font partie des Chambres de compensation doivent avoir un compte à la Banque Austro-hongroise, qui joue ici le même rôle que la Banques d'Angleterre pour le Clearing-house de Londres.

La Chambre de compensation de Vienne (Wiener Saldierungs-Verein) est la plus ancienne de tous et elle a servi comme modèle pour l'organisation des autres Chambres de compensation. Elle fut fondée en 1872 en vue d'attenuer les conséquances des la crise, que l'Autriche traversa à cette époque ~~l'Autriche~~. La Chambre de compensation de Vienne n'est pas le premier etablissement de cette sorte en Autriche. Il y avait déjà en 1864 un „Saldosaal der Öster. priv. National Bank" De la réorganisation de ce premier établissement est sorti le Clearing-house actuel de Vienne.

En 1887 la Chambre de compensation



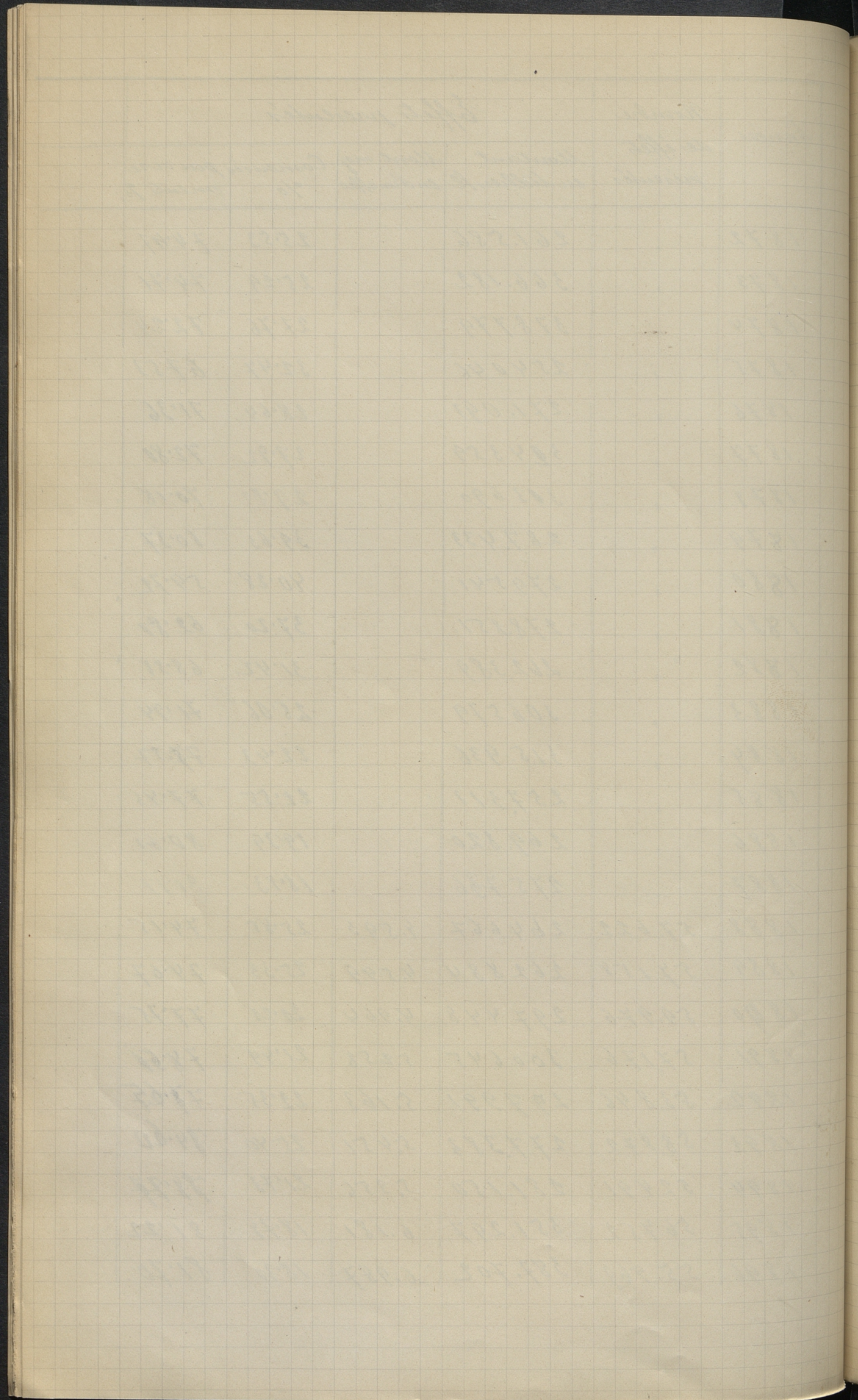
de Vienne a réorganisée complètement. Jusqu'à cette date la Banque Austro-hongroise était empêchée de prendre une part très active dans la compensation, à cause des dispositions ~~sur~~ sur l'émission des billets. Cela a changé en 1887. On modifia en outre les statuts du Clearing-house en ce qui concerne la compensation des chèques.

Actuellement (1898) dix banquiers font partie de la Chambre de compensation de Vienne. Les effets non-compensés font objet d'un virement sur les comptes des banquiers à la Banque Austro hongroise ou sont réglées en nummeraire. Les Compensations operées dans la chambre de Compensation de Vienne sont indiquées à la page 120. Ces chiffres représentent les effets présentés et ne sont composésique du ~~débit~~ c. à. d. les débits et les crédits ne sont cumulés, comme en France.

Ce n'est que dans les deux dernières années qu'on remarque une accroisement. En général, les resultats obtenus sont très faibles, si l'on considère que 20% seulement ont été compensés. Comme on pouvait s'y attendre c'est la la Banque Austro-hongroise qui livre le plus d'effets pour la compensation (190 Millions de florins en 1896.) Après viennent le Giro-u. Cassen-Verein (180 Mill.) etc.

Les lettres de Change fournissent la plus grande partie du matérial pour la compensation. Les chèques n'entrent dans la compensation que pour 16% environ.

Années	Nombre des effets présentés	Effets présentés			
		Montant en Milliers fl.	Mont. moy en d'un effet	Comensés %	par virements %
1872	"	261.586		25·53	74·47
1873	"	366.182		25·29	74·71
1874	"	378.779		27·76	72·24
1875	"	254046		32·47	67·53
1876	"	271.093		28·64	71·36
1877	"	324359		27·92	72·80
1878	"	313690		29·82	70·18
1879	"	287.433		39·63	60·37
1880	"	279.541		40·28	59·72
1881	"	278.851		37·20	62·80
1882	"	262.389		31·42	68·58
1883	"	306579		28·06	71·94
1884	"	315.936		22·43	77·57
1885	"	257.311		22·55	77·45
1886	"	269.820		19·39	80·61
1887	"	275736		18·83	81·17
1888	57.622	264667	4.593	25·85	74·15
1889	57.158	262884	4.599	25·33	74·67
1890	59.976	297448	4.964	22·25	77·75
1891	57.176	300645	5.258	21·49	78·51
1892	53.846	297991	5.163	22·35	77·65
1893	58.872	277.383	5.451	25·40	74·60
1894	52.491	281.150	5.356	21·73	78·27
1895	56752	351.297	6.181	18·78	81·22
1896	55.569	387.702	6.987	18·30	81·70



La Chambre de compensation de Budapest à été fondée en 1888 par la Banque Austro-hongroise. 9 membres en font partie actuellement. Les resultats obtenus sont moins satisfaisant que ceux du Clearing-house de Vienne, comme on peut juger par les chiffres suivants: 1)

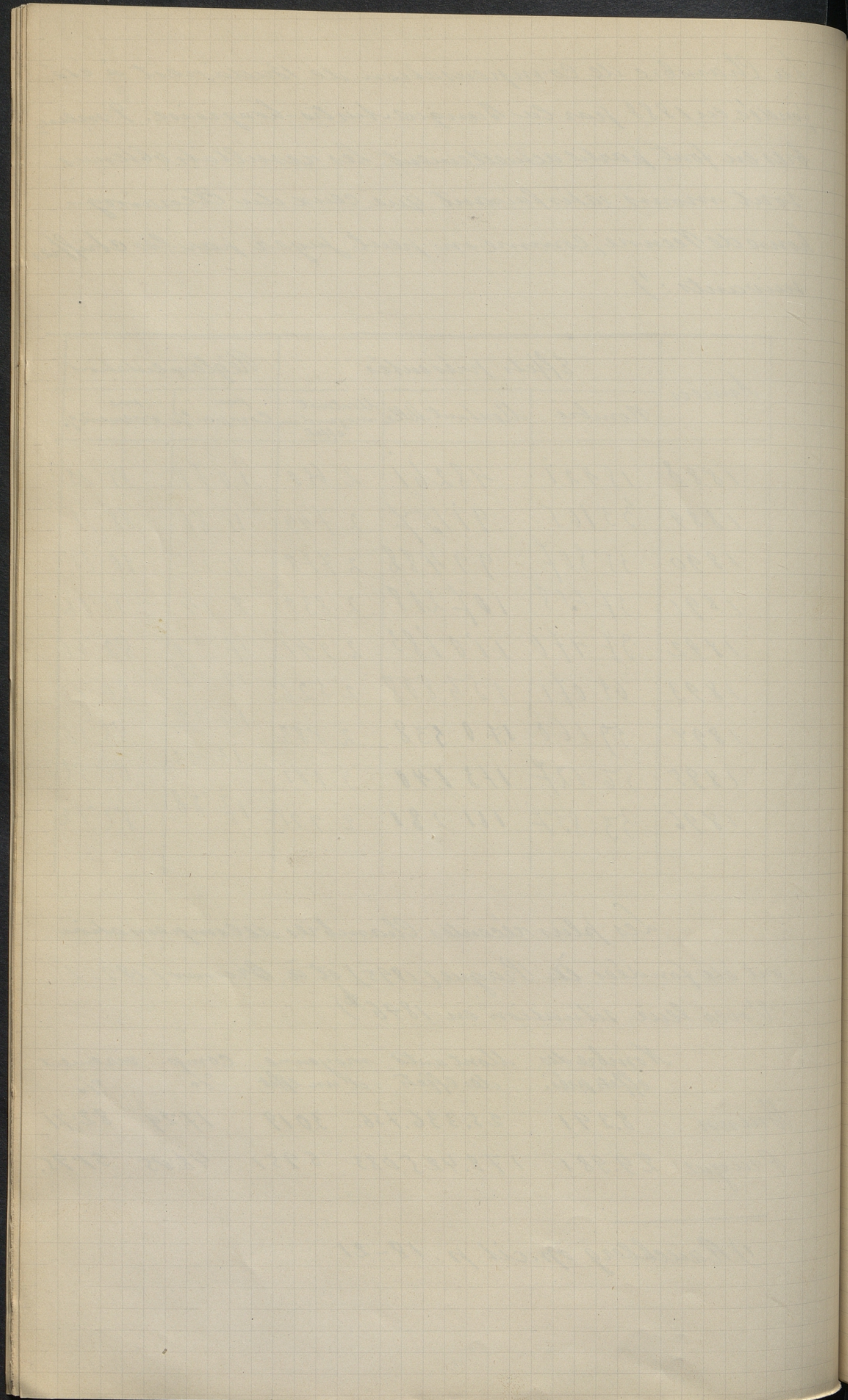
Années	Effets présentés			Réglementation	
	Nombre	Montant Millie	Montant moyen d'un effet	par Compen. %	par virements %
1888	18421	48261	2.620	10.77	89.23
1889	33165	91157	2749	11.81	88.19
1890	35807	99488	2778	9.95	90.05
1891	37758	107218	2839	8.94	91.06
1892	37470	110183	2941	17.34	82.66
1893	62071	156808	2526	19.59	80.41
1894	59160	170538	2883	16.44	83.56
1895	56027	173740	3101	13.42	86.58
1896	53857	161281	2995	17.28	82.72

Les plus récentes Chambres de compensation ont été fondées ~~en~~ à Prague (1895) et à Brunn (1895). Voici leur situation en 1896 1)

	Nombre des effets prés.	Montants des effets	moyenne d'un effet	comp. %	virement %
Brunn	8.391	25.336.756.	3.019	17.29	82.71
Prague	29.981	178.425083	5951	48.05	51.95.

---

1) Rauchberg op. cit. p. 18–21



7. Allemagne.

L'usage des chèqeces est developpé egalement en Allemagne. Ici comme en Autriche le besoin d'une reglementation du chèque s'est fait sentir et récemment on a fait de nombreux projets de loi et dans ce but on a soumis un questionnaire au Chambres de commerce et aux associations compétantes.

Comme en Autriche, le chèque est employé en Allemagne, le plus souvent pour faire des virements et très peu pour la compensation. Nous traiterons d'abord des établissements, dans les lesquels le mouvements des virements est important, et ensuite nous parlerons des chambres de compensation.

Le premier établissement qui pratique les virements sur une grande échelle c'est la Reichsbank. Elle a organisé les comptes-courants et les dépôts dans les premières années de son existance (1876). La Reichsbank a réuni tous les succersales dans l'organisation des comptes-courants et elle a facilité aussi les rélations entre eux. En 1883 le système des comptes-courrants a été etendu aussi aux bureaux auxiliaires.

Ce ne sont pas seulement les grands commerçants qui font usage des comptes-courrants à la Reichsbank. Beaucoup de petits commerçants même des particuliers et des associations en profitent aussi. Les commerçants intérêt à

servir de l'intermédiaire de la Reichsbank, parcequ'elle fait les transferts de place en place gratuitement.

Par suite des améliorations que nous avons annoncées plus haut le système de comptes-courants à pris une grande extension. Depuis 1876 le nombre des comptes-courants, en même temps avec les virements n'ont cessé d'augmenter. Voici d'après une statistique le nombre de comptes-courants et les totaux de virements operés par la Reichsbank: 1)

années	Nombre des comptes. C.	Virements Milliers de M.	années	Nombre des comptes. C.	Virements Milliers de Marks
1876.	— —	16 711 246	1887.	7 026 -	58 843 133
1877.	3 245.	27.022.030	1888.	7 407 -	63 824 976
1878.	4 729.	27 291 914	1889.	7 983 -	75 676 319
1879.	5 002.	30 410 203	1890.	8 584 -	79 749 502
1880.	5 251 -	35 237 256	1891.	9 509 -	81 012 777
1881.	5 412 -	37 458 776	1892.	10 037 -	78 215 087
1882.	5 563 -	36 190 142	1893.	10 441 -	82 363 270
1883.	5 646 -	43 793 609	1894.	10 794 -	84 449 559
1884.	6 291 -	52 637 700	1895.	11 498 -	93 698 269
1885.	6 533 -	53 847 523	1896.	12 292 -	105.602.673
1886.	6 689 -	57 229 843			

Pour disposer de leurs fonds le clients de la Reichsbank font usage de deux sortes de chèques: le cheque blanc, qui est payé en éspèces et le chèque rouge (papier rouge) qui, ordinairement sert à opérer un virement, ou est compensé au clearing-house.

Une autre institution qui s'occupe spécia-

1.) Glauert, „Die Bedeutung des Checks-Verkehrs in Deutschland" Jahrb. für Nat. et Stat. II V. 259.

lement des virements et des chèques c'est la Bank des Berliner Cassen-Vereins (Banque de l'Union des caisses de Berlin) C'est l'établissement le mieux organisé de cette sorte en Allemagne. Le Giro-u. Cassen Verein de Vienne a été organisé d'après le modèle de celui de Berlin.

La Banque de l'Union des Caisses de Berlin est très ancienne; elle date de 1824. Elle fut fondée en vue de faciliter la circulation de la monnaie, de liquider les arrangements à la Bourse et pour favoriser les chèque et les virements.

En 1871 on a amélioré l'organisation des comptes-courrents et cette amélioration a eu pour conséquance l'augmentation des comptes-courrants et le developpement des virements depuis cette époque. Les réformes, que la Reichsbank introduit en 1876 dans l'organisation des comptes-courrants et les avantages, qu'elle accorda à ses clients ont eu pour resultat de faire diminuer le total de virements, ~~opere~~ et le nombre des comptes-courrants de la Bank des Berliner Cassen-Vereins. Cette diminution est indiquée dans le tableau à la p. 130 où sont indiqués aussi les totaux des virements et ~~le nombre des comptes-courrants~~ depuis 1871.[1]

La plus grande partie d'opération resulte des affaires à la bourse ~~et~~ cela qui explique les oscilliations dans ces chiffres.

---

1) Rauchberg op. cit. p. 136.

années	Virements Millier de M.	années	Virements Milliers de M.
1871	7.413.835	1885	8.423.751
1872	12.397.975	1886	9.186.078
1873	10.804.081	1887	8.417.714
1874	6.784.310	1888	10.577.420
1875	5.853.774	1889	12.465.227
1876	4.756.624	1890	11.256.285
1877	5.075.058	1891	10.087.240
1878	4.876.845	1892	8.575.640
1879	6.036.925	1893	8.923.091
1880	7.467.132	1894	9.623.750
1881	8.491.938	1895	11.918.865
1882	7.392.241	1896	11.308.210
1883	7.445.591		
1884	8.395.542		

Compensation. Pour la compensation des effets il y en Allemagne 11 Chambres de compensation. Toutes ont été fondé avec le concours de la Reichsbank à laquelle elles sont liées étroitement. La plus nouvelle chambre de compensation, celle de Elberfeld en 1893. Le tableau des sommes compensées dans les Ch. de comp. de l'All. se trouve à la page 132.(I.)[1]

La plus importante de toutes les chambres de compensation en Allemagne est celle de Hambourg. Après vient celle de Berlin. (v. p. 132.(II)[1] les totaux des effets présentés dans toutes les chambres de compensation de l'Allemagne)

1.) Rauchberg. Der Clearing u. Giro-Verkehr in Österreich p. 37.

Années	Effets presentés Milliers de Marks	Reglés par virements	Virements %
1884	12.130.196	2.939.057	24.2
1885	12.577.440	3.269.920	26.1
1886	13.356.483	3.576.578	26.3
1887	14.207.114	3.430.354	24.1
1888	15.513.563	3.676.869	23.8
1889	18.048.961	4.351.341	24.1
1890	17.991.301	4.162.441	23.1
1891	17.663 274	4.323.730	24.5
1892	16.762 791	4.148.968	24.8
1893	18.272.435	4.386.864	24.0
1894	18398.138	4.403.472	23.9
1895	21.284.824	4.806.192	22.6
1896	22.904.935	5.248.083	22.9

Effets présentés au Clearing-houses de:

Années	Berlin Mill. M.	Hambourg Mill. M.	Brême Mill. M	Francfort Million M	Leipzig Mill. M.	Stuttgart M. M.	Breslau Mill. M.	Cologne Mill.	Dresde Million M.
1884	2.873	5.240	452	2183	347	245	153	555	82
1885	3.060	5.248	695	2.024	349	303	226	562	87
1886	3.233	5.609	648	2.286	322	289	278	558	100
1887	3.351	5.861	730	2.696	315	279	277	558	140
1888	3.378	6.538	744	3.215	272	302	267	565	234
1889	4.141	7.314	814	3.942	306	323	330	632	247
1890	4.256	7.433	938	3.470	386	294	323	647	245
1891	4.243	7.502	939	3.089	399	294	306	631	249
1892	3.827	7.402	799	3030	385	242	310	480	259
1893	4.619	7.793	777	3.222	402	214	307	500	289
1894	4.602	7.415	698	3.471	381	205	301	537	283
1895	5.617	8.915	696	4.065	385	212	374	569	288
1896	6.360	9.559	807	4.026	428	183	395	599	323

En Italie, comme en Allemagne et en Autriche le developpement des dépôts et des chèques est dans ses débuts. Quoiqu'on peut considerer l'Italie, comme le pays, où les banques ont leur origine et où les principaux instruments de crédit ont été inventés, l'Italie d'aujourd-hui est un pays de second ordre en ce qui concerne les banques.

La Banque d'Italie est le principal établissement de crédit dans ce pays. Elle fut fondée par une loi de 1893, avec le droit d'émettre des billets de banque pour 20 ans. Cette loi confirma en outre le même droit à la Banque de Naples et à la Banque de Toscane. La circulation du chèque dans ces trois établissements est très peu importante. Le cours forcé et la grande quantité de papier-monnaie, qui existent en Italie, empêchent le developpement des dépôts et des cheques.

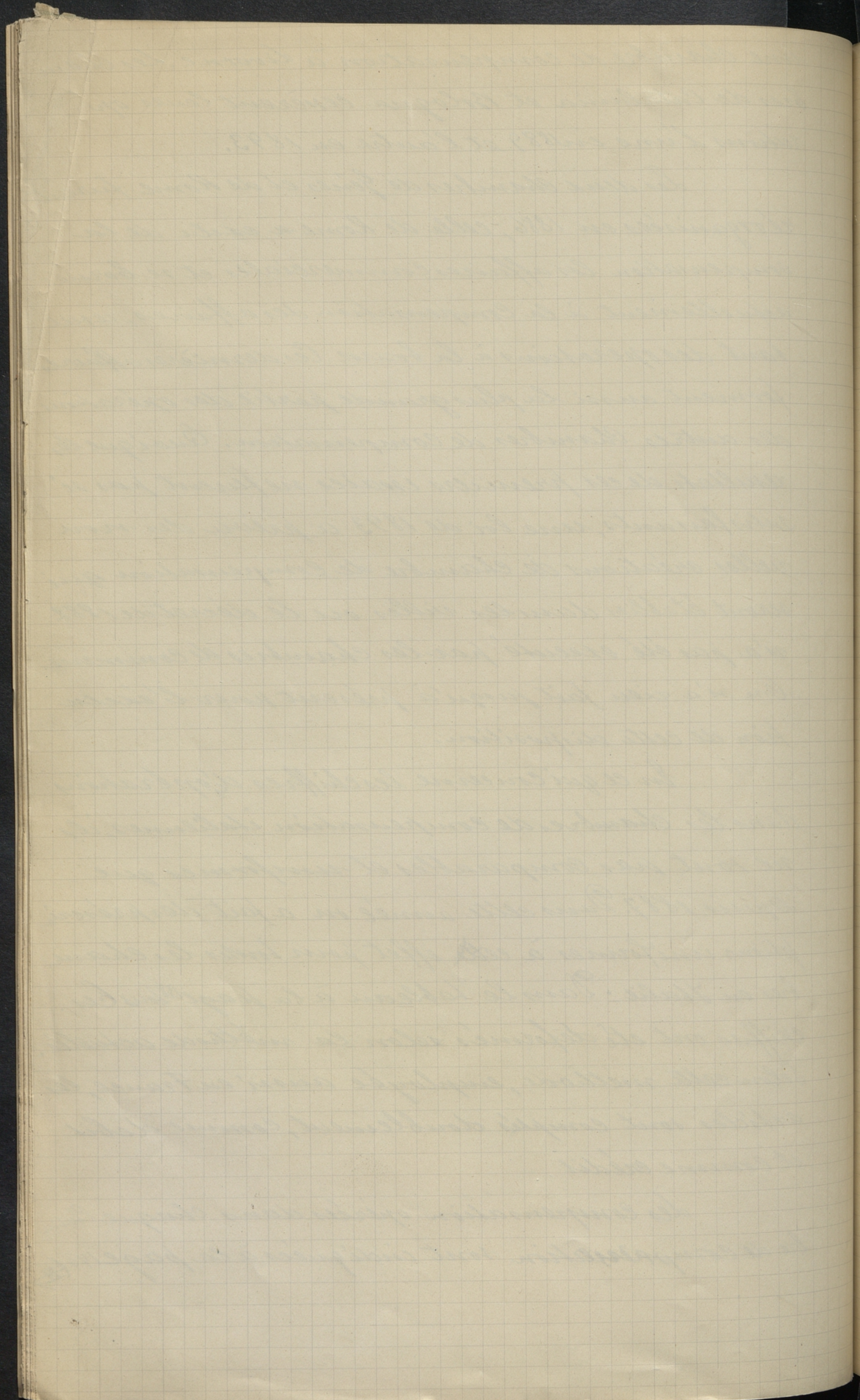
Compensation. Il y en Italie ~~de nombreuses~~ beaucoup de Chambres de compensation, mais les resultats obtenus sont très peu importants. C'est le gouvernement qui prend en Italie l'initiative pour la création de Chambres de compensation. Par un décret, rendu en execution de la loi da 1881, le gouvernement chargea les Chambres de Commerce de 13 villes de fonder des Chambres de compensation. Les premières chambres fondées par ce décret etaient celles de Rome, Milan, Gênes et Florence (en 1882), Bologne et Catania (en 1883). Il existait avant ce décret

une chambre de compensation à Livorne. Les chambres de Catalania et Bologna cessèrent leurs opérations l'une en 1889 et l'autre en 1893.

Les deux chambres de Gênes et de Rome furent réorganisées en 1886; celle de Rome a exclu de la compensation les affaires commerciales et se borne actuellement à la compensation des affaires, resultant des opérations à la bourse. Ces dernières affaires forment aussi la plus grande partie des opérations des autres chambres de compensation. Quoique les resultats de ces premiers essaies ne furent pas si satisfaisants, une loi de 1893 a prévu des nouvelles créations de chambre de compensation qui seront établies dans les villes où le décret de 1882 n'a pas été executé par les chambres de commerce. On n'a rien fait jusqu'à présent pour l'execution de cette disposition.

En ce qui concerne les chiffres d'opérations dans les chambres de compensation italiennes, ils ne sont pas comparables et uniformes que depuis 1887. Dans cette année on a fait des préscriptions uniformes à cet effet pour toutes les chambres en Italie. Dans le tableau à la page 138 tous les chiffres ont été déformés selon la méthode actuelle. Selon cette methode, employée aussi en France, les articles sont comptés doublement, comme debit et comme crédit.

Les compensation opérées dans chaque chambre de compensation sont indiquées à la page 140



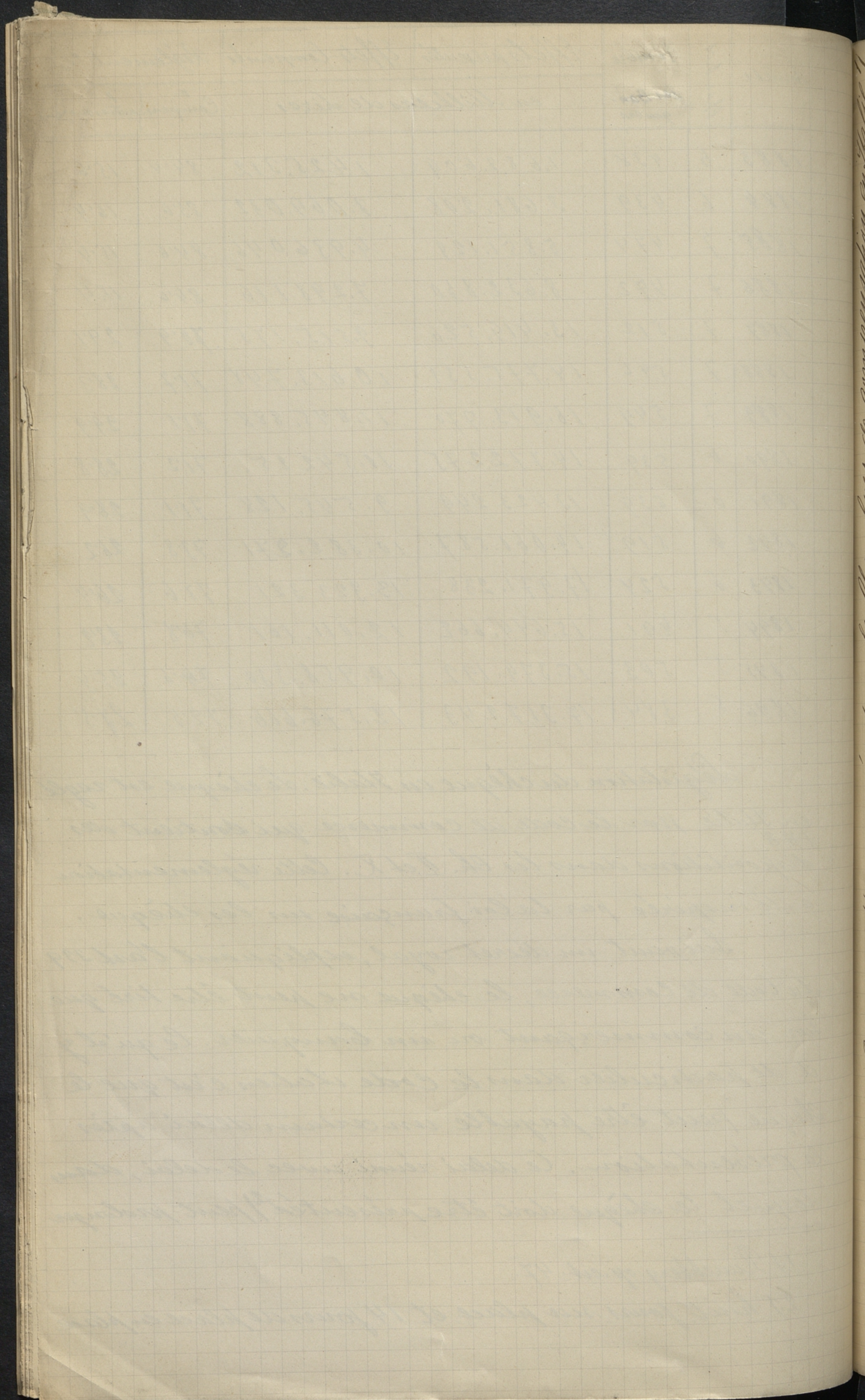
Années	Chambres	Nombre des Banquiers	Effets presentés	Effets-Compensés	Réglement %	
			en Milliers de Lires		p. Compens.	p. autres moyens
1883	6	438	1.688.609	1.425.312	84·4	15·6
1884	6	439	3.681.208	3.069.032	83·6	16·4
1885	7	474	5.851.129	4.936046	84·6	15·4
1886	7	472	8.632.830	7.298.116	84·6	15.4
1887	7	512	13.419.526	9.515.175	70·9	29·1
1888	7	546	14.775.531	10.613.748	71·7	28·3
1889	7	549	16.913.770	11.845.888	71·1	29·9
1890	6	539	14.772.275	10.54225.	71·2	28·8
1891	6	539	13.423.249	9.545.128	71·1	28·9
1892	6	519	14.060.587	10.382.271	73·8	26·2
1893	6	524	17.971.238	13.323.321	73·6	26·4
1894	5	491	15.649.662	12.011.161	76·8	23·2
1895	5	503	15.379.192	10.958.580	74·6	25·4
1896	5	384	17.317.243	12.576.666	72·5	27·5

Législation du chèque en Italie. Le chèque est reglé en Italie par le code de commerce qui contient des ~~188~~ dispositions dans les Ch. V et X. Cette réglementation a été inspirée par la loi française sur les chèque.

Suivant un décret royal, expliquant l'art 339 du Code de commerce, le chèque ne peut être tiré que sur un commerçant ou un banquier. Ce qu'il y a de particulier dans le code italien c'est que le chèque peut être payable un certain delai après la présentation. Ce delai réuni avec le delai, dans lequel le chèque doit être présenté[2] peut prolonger

1.) Rauchberg op. cit. 47.

2.) huit jours sur place et 14 jours de place en place



Compensations operées dans les Chambres de compensation en Italie[1]

Années	Rome	Florence	Bologna	Livorne	Gênes	Milan	Catania
	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £	Milliers de £
1883	6.834	"	8.949	758.511	10.995	874.624	8.696
1884	9 2.748	"	15.197	1.038.981	13.282	2.564.764	36.236
1885	3.295	442.808	22.353	1.029.401	281.527	4.013.736	57.786
1886	914.574	720.418	28.433	995.917	907.606	4.987.716	83.169
1887	1.579.147	2056.608	34195	1.013.137	1.406.421	7.206.501	119.517
1888	1.428.999	2.649.241	56.083	1.028.412	1.529.220	8.026.326	157.249
1889	986.021	3.068 583	45.469	920.426	2.780.945	9.105.316	4.019.
1890	1.011.778	2.479.846	36.771	959.336	2.714.651	7.569.893	"
1891	899.858	2.432.681	47.575	422.858	3.226.679	6.939.587	"
1892	1.002.973	1.683.130	47.914	231.917	4.365.858	6.728.794	"
1893	1.363.783	2.155.965	42.290	180.627	5.815.958	8.412.614	"
1894	977196	1.535.950	"	159.052	6.347.707	6.629.770	"
1895	967.633	1.744.864	"	142.493	4.588.826	7.935.377	"
1896	1.321.943	1.997.605	"	149.671	4.578.984	9.269.000	"

l'existance du chèque pendant 24 jours.

Fin.

1.) Rauchberg, Der Clearing. u. [illegible] Verkehr im Auslande p. 47

